

Exercice 1995 - Compte Administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Vous avez reçu tous les documents indispensables. Je n'ai pas eu l'occasion de peser ce dossier mais il y a sans doute quelques kilos. J'ai simplement constaté que vous deviez lire 868 pages. Je vous signale quand même que c'est un acte important puisqu'il s'agit d'adopter la gestion de la Ville pour l'année 1995. Pour en avoir une idée précise, vous avez des annexes dans lesquelles vous pouvez prendre connaissance de tout ce qui concerne la vie de cette ville qu'il s'agisse des associations, des garanties d'emprunt, etc., c'est un document de référence.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de l'Assemblée. Je vous propose notre doyen Jean MILLE et je lui cède ma place.

M. MILLE : Merci, Monsieur le Maire de me laisser votre fauteuil mais n'ayez crainte, je ne le garderai pas longtemps. M. le Maire va nous présenter le compte administratif 1995 puis les collègues qui le désireront pourront intervenir mais conformément au règlement intérieur, dans la limite de deux interventions par Conseiller.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. LE MAIRE : Le budget de la commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifié par l'article 48.I de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I - le budget principal,
- II - les budgets annexes,
- III - les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître un solde positif de 82 892 KF. L'excédent du Budget Principal qui s'élève à 53 359 KF représente 4,9 % des dépenses de l'exercice hors opérations de gestion active de dette. Il se situait en 1994 à 6,3 %, en 1993 à 4,4 %. Cette diminution résulte pour partie de notre volonté de régler sur l'exercice 1995 le plus possible de dépenses afin de répartir sur 1995 et 1996, les effets induits par l'application au 1^{er} janvier 1996 de la nouvelle nomenclature comptable M14 ; en effet, le rattachement des charges et des produits à l'exercice aurait eu pour conséquence une augmentation sensible des dépenses surtout sur le seul exercice de transition 1996. La nécessité de faire face à une dépense supplémentaire de 9 MF au titre de la CNRACL (budget global), et le niveau élevé des taux d'intérêts au cours du premier semestre, sont des éléments qui s'ajoutent à l'anticipation des effets M14 et qui ont contribué à réduire notre solde d'exercice.

Tous budgets confondus et hors opérations liées à la gestion active de la dette, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 71,3 %. Ce pourcentage était de 79 % en 1994.

Toujours pour le budget général, hors opérations liées à la gestion active de la dette et à la mise en place du District du Grand Besançon en 1994, les dépenses de fonctionnement passent de 882 503 KF à 913 241 KF. Elles augmentent de 3,5 %.

Cette augmentation résulte des éléments analysés ci-avant.

Evolution des dépenses de fonctionnement	Inflation
1993 : 2,9 %	2,3 %
1994 : 1,8 %	1,7 %
1995 : 3,5 %	2,1 %

I - BUDGET PRINCIPAL

1) Section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre (prélèvement), s'établit comme suit :

- en dépenses :

. prévisions	589 574 288,95 F
. réalisations	476 859 473,30 F
. restes à réaliser	93 270 828,00 F

- en recettes :

. prévisions	439 660 052,75 F
. réalisations	333 309 109,61 F
. restes à réaliser	103 262 605,00 F

Le taux de réalisation de nos dépenses d'équipement, en ce qui concerne nos seuls programmes communaux (chapitres 900 à 909) est de 63,2 %. Au cours des cinq dernières années, ce ratio a évolué comme suit :

Taux de réalisation des dépenses d'équipement

Besançon	Moyenne des villes de France
1990 : 63,2 %	60,3 %
1991 : 63,7 %	62,8 %
1992 : 71,6 %	66,0 %
1993 : 65,8 %	62,1 %
1994 : 73,7 %	
1995 : 63,2 %	

Ce taux reste supérieur à celui de la moyenne nationale (62,1 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1993 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	17 195 491	18 764 839	10 496 240	10 978 912 + 4,6 %	7 716 523
Recettes	5 514 744	2 840 283	3 974 236	2 775 989 - 30,2 %	50 400

Les dépenses de ce chapitre, sensiblement identiques à celles de 1994, soit 10 979 KF, sont réalisées à hauteur de 58,5 % des prévisions.

L'essentiel de ces dépenses, hormis 290 KF consacrés aux travaux dans les églises, se rattache aux services administratifs et porte sur :

- la réalisation des premiers tronçons de fibre optique du réseau Lumière : 2 830 KF auxquels s'ajoutent 767 KF de dépenses engagées non mandatées.

Les liaisons entre le centre-ville, l'Hôpital Minjoz et le Campus de la Bouloie ont été établies. A noter que ce projet a été sélectionné par le Ministère de la Poste et des Télécommunications et a reçu le label Autoroutes de l'Information.

- la conception et le développement de logiciels de gestion interne par le Service Informatique : 2 512 KF de travaux effectués en régie.

Le Service Informatique, oeuvrant en étroite collaboration avec les services municipaux concernés, a notamment adapté le logiciel de gestion financière afin qu'il soit compatible avec la nouvelle instruction comptable et budgétaire M14, et développé la gestion des immobilisations et des amortissements.

- le nouveau système informatisé de gestion des bibliothèques : 1 232 KF en réalisations et 608 KF en reports. Ce système permet aux bibliothèques municipales et universitaires de partager un catalogue unique.

- l'acquisition de matériel et les travaux liés à la cartographie : 903 KF.

- les travaux de grosses réparations et restaurations au Centre Administratif Municipal, notamment aux services Police Municipale et Restaurants Scolaires : 852 KF payés en 1995 et 1 027 KF reportés sur 1996.

Il convient enfin de signaler parmi les opérations engagées, des reports de crédits importants pour l'échelle pivotante automatique du Service Incendie (2 649 KF) et les travaux de réfection des couvertures et de mise en place d'un pare-gravois sur la façade principale de l'Eglise Sainte-Madeleine (996 KF).

Les recettes encaissées atteignent 2 776 KF dont 2 397 KF représentant les participations des partenaires (Université de Franche-Comté, Conseil Général et Centre Hospitalier Universitaire) du projet de «Réseau Fibre Optique Besançon Lumière».

Chapitre 901 - Voirie

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	73 522 405	90 925 578	57 231 467	55 574 898 - 2,9 %	34 879 248
Recettes	12 553 448	11 433 198	9 668 594	11 264 065 + 16,5 %	322 634

Les dépenses de voirie ont été réalisées à raison de 55 575 KF, soit 61,1 % des crédits inscrits. Elles se répartissent essentiellement en cinq secteurs :

* Voirie proprement dite : 21 946 KF

Les réalisations de ce secteur atteignent 21 946 KF dont 7 785 KF de travaux effectués en régie. Outre les réfections habituelles de revêtements de chaussée, des aménagements importants ont été exécutés au carrefour giratoire de Bourgogne - Allende (2 716 KF), avenue Villarceau - Square Labbé (1 057 KF), avenue Louise Michel - rue Plançon (1 957 KF), carrefour Torcols - Point du Jour (831 KF), avenue de Montjoux (444 KF).

L'extension du parking Schlumberger a été entreprise (1 253 KF ont été payés dont 624 KF de terrains acquis à Berg-Electronic pour un investissement estimé à plus de 2 MF). Le Conseil Général s'est engagé à participer financièrement à cette opération, un arrêté attributif de subvention a été pris pour 303 KF.

Dans l'opération de la ZAC Louise Michel, une participation de 2 000 KF a été versée par la SEDD au titre de l'aménagement des voiries extérieures.

* Ouvrages d'art : 14 365 KF

Les travaux du tunnel sous la Citadelle (solde du percement, voiries, équipements, usine de ventilation, peintures) ont pu être payés à hauteur de 13 889 KF. Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 21 367 KF reportés sur l'exercice 1996.

Au niveau des recettes, la Ville a encaissé un deuxième versement de 6 000 KF sur la subvention de la Région pour le tunnel, fixée à 16 000 KF. La subvention du Département, qui atteindra également 16 000 KF, a fait l'objet du versement de deux acomptes de 5 300 KF en 1993 et 5 350 KF en 1994, le solde sera versé en 1996.

*** Eclairage public et signalisation : 7 268 KF**

A ce secteur, figurent plus précisément :

- le plan de jalonnement 1 797 KF

La subvention de l'Etat, qui avait fait l'objet d'un report en 1995 a été encaissée (2 323 KF).

- l'extension et la modernisation du réseau d'éclairage public 1 655 KF

- la rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse 1 207 KF

- la mise en conformité et centralisation du réseau d'éclairage public 819 KF

- diverses opérations de signalisation, effectuées en grande partie en régie (1 151 KF) 1 495 KF

*** Equipement en moyens techniques : 5 937 KF**

Les acquisitions de type matériel de transport routier sont égales à 4 643 KF, les autres dépenses de matériel et outillage (tondeuses, débroussailleuses...) s'élèvent à 1 215 KF.

*** Espaces verts, parcs et jardins : 5 281 KF**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Planoise, la Ville a acquis à la SEDD les terrains d'assiette du Parc Urbain (3 373 KF) et versé les indemnités de concours aux paysagistes (674 KF).

Chapitre 902 - Réseaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	328 030	502 008	146 821	378 229 + 157,6 %	123 778
Recettes	0	0	0	0	0

Les dépenses réalisées correspondent à l'entretien courant des différentes installations téléphoniques des bâtiments municipaux et également à l'acquisition de postes radio-téléphones pour véhicules et de télécopieurs.

Chapitre 903 - Equipement scolaire et culturel

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	70 262 643	58 833 562	46 622 576	37 454 170 - 19,7 %	16 889 962
Recettes	32 704 401	13 449 567	26 472 969	7 555 936 - 71,4 %	5 940 336

Globalement, 63,7 % des crédits de dépenses de ce chapitre ont été utilisés au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après, qui sera ensuite commenté, montre la répartition de l'enveloppe en trois grands secteurs d'activités - Enseignement - Sports - Culture et leurs évolutions entre 1994 et 1995.

	Prévisions		Réalizations		% réalisé	Evolution réalisations 95/94	
	1994	1995	1994	1995		En francs	En %
Secteur Enseignement	24 734 946	11 105 504	11 920 034	6 879 893	62 %	- 5 040 141	- 42,3 %
Secteur Sports	12 157 266	18 454 035	8 963 109	10 742 504	58,2 %	1 779 395	+ 19,9 %
Secteur Culture	33 370 431	29 274 023	25 739 433	19 831 773	67,7 %	- 5 907 660	- 23 %
TOTAL	70 262 643	58 833 562	46 622 576	37 454 170	63,7 %	- 9 168 406	- 19,7 %

1) Les dépenses du secteur Enseignement, concernant à 97 % les écoles du 1^{er} degré, s'élèvent à 6 879 KF contre 11 920 KF en 1994.

Les opérations lancées en 1993 et 1994 se sont donc poursuivies, à savoir :

- restructuration du groupe scolaire Rivotte 1 347 KF
- transfert du groupe scolaire Arsenal 230 KF
auxquels s'ajoutent 3 144 KF de crédits reportés sur 1996

D'autres travaux de gros entretien ont été réalisés dans diverses écoles pour un montant total de 3 850 KF. Citons entre autres :

- le groupe scolaire Jean Macé 648 KF
- la maternelle Helvétie 396 KF
- la maternelle Velotte 358 KF
- le groupe scolaire Fourier 300 KF
- le groupe scolaire Bourgogne 245 KF

2) Les dépenses du secteur Sports augmentent de 1 779 KF pour atteindre 10 732 KF. Elles se répartissent comme suit :

- terrains d'éducation physique 847 KF
- salles de sports 2 940 KF

Parmi les réalisations enregistrées ici, figurent la pose d'un plancher dans le gymnase du Palais des Sports (633 KF), la rénovation et l'extension des bâtiments du gymnase de la Malcombe (556 KF) et la rénovation des tribunes du stade Léo Lagrange (689 KF + 549 KF de dépenses engagées non mandatées).

- bassins de natation 3 500 KF

Les dépenses de ce secteur augmentent considérablement (+ 3 174 KF) avec les travaux effectués à la piscine couverte pour réfection totale du système de traitement de l'eau et mise en conformité des bassins.

- animation sportive	50 KF
- patinoire	50 KF
- autres équipements de jeunesse	3 354 KF

Les équipements figurant à ce poste sont la patinoire La Fayette (2 055 KF) et la piscine La Fayette (1 075 KF). Notons pour cette dernière opération un report de 2 900 KF sur 1996.

Des subventions attendues du Département pour ces équipements pour un montant de 1 370 KF sont reportées sur 1996.

S'agissant des autres recettes pour les équipements sportifs, la Ville a encaissé 2 051 KF de la Région pour la construction du gymnase Clemenceau.

3) Les dépenses du secteur culturel diminuent de 5 908 KF, la plus grosse part des travaux de rénovation du Théâtre ayant été réalisée en 1994 (17 339 KF contre 6 486 KF en 1995).

Parmi les opérations importantes de ce secteur, relevons :

- dans les musées (3 155 KF) :

. les travaux (réfection de couverture, création de plancher) et acquisitions ou restauration d'objets (montres, horloges, collections) concernant le Palais Granvelle - Musée du Temps pour un montant global de 1 468 KF auxquels il convient d'ajouter 1 509 KF de crédits reportés

. divers travaux destinés à l'aménagement et au développement de la Citadelle et du parc zoologique (547 KF réalisés en 1995 et 1 340 KF reportés sur 1996).

- dans les bibliothèques (1 029 KF) : extension de la bibliothèque de Palente 266 KF, reprise des notices 426 KF.

- dans les salles de spectacles (14 361 KF) : ce poste représente 72,4 % des dépenses du secteur culturel avec comme nous l'avons vu plus haut, l'achèvement des travaux de rénovation du Théâtre, mais aussi la restructuration et l'extension du Centre Dramatique National (7 678 KF mandatés en 1995 et 2 916 KF dont le report figure sur 1996).

Pour cette opération, la Ville a reçu 1 458 KF de la DRAC et inscrit en report 1 042 KF et 1 300 KF de la Région.

- au niveau de la vie associative - vie des quartiers (678 KF), la maison de quartier Saint-Claude a bénéficié de travaux de bâtiments et d'électricité pour 541 KF, 480 KF étant également en report sur 1996.

Chapitre 904 - Equipement sanitaire et social

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	1 362 185	7 895 341	902 905	5 848 815	1 757 655
Recettes	329 731	3 308 531	41 200	2 569 640	520 000

Les dépenses de ce chapitre, réalisées à hauteur de 74,1 % des prévisions, passent de 903 KF à 5 849 KF avec les travaux de modernisation et de remise aux normes du Centre de Rééducation Fonctionnelle de la Mouillère (4 572 KF de crédits consommés et 1 108 KF de crédits reportés).

Hormis cette opération importante, des petits travaux ont permis la rénovation ou le réaménagement d'établissements pour enfants pour 182 KF (crèche des Orchamps 55 KF, crèche de Montrapon 42 KF...). D'autres équipements sanitaires et sociaux ont bénéficié de crédits pour 848 KF, dont notamment les installations pour forains (659 KF).

Un crédit de 113 KF a été affecté à l'aménagement des allées du cimetière Saint-Claude et 119 KF à l'extension du jardin d'urnes, opération pour laquelle 256 KF sont par ailleurs reportés sur 1996.

En recettes, figure l'encaissement de l'emprunt de 2 500 KF réalisé auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux du Centre de la Mouillère et 520 KF, représentant la participation du concessionnaire, apparaissent en restes à encaisser.

Notons qu'après agrément du Ministère de l'Intérieur, l'annuité de cet emprunt sera couverte par l'exploitant du Casino Municipal au moyen du compte 471 «emploi du produit des jeux».

Chapitre 905 - Transports et communications

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	31 715 355	25 592 114	26 528 654	17 231 741 - 35 %	8 358 607
Recettes	5 306 302	3 189 255	5 104 510	2 957 025 - 42,1 %	232 230

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à 67,3 % et 92,7 % des prévisions. La diminution des crédits figurant à ce chapitre tient aux reports de crédits importants qu'il avait enregistré au cours de l'exercice précédent. En effet, 15 248 KF correspondaient à des dépenses engagées mais non mandatées en 1993.

Les acquisitions de matériel roulant, y compris matériel embarqué, représentent la majeure partie des crédits du chapitre, soit 14 551 KF sur 17 232 KF, qui ont permis notamment l'achat de 8 autobus à plancher bas.

Les travaux de construction d'un bâtiment pour le personnel CTB (espace repos, réfectoire, centre de formation) rue des Causses ont été entrepris et s'élèvent à 1 317 KF. Les dépenses engagées non mandatées, soit 1 294 KF sont reportées sur 1996.

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA (2 786 747,62 F) incluses dans les montants du tableau ci-dessus, font l'objet d'opération d'ordre.

Afin de faire apparaître les dépenses et recettes réelles de ce secteur, la réfaction de la TVA concernant les transports est opérée en prévisions et réalisations et permet d'établir le tableau ci-après :

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	27 613 303	22 805 366	22 426 602	14 444 993	8 358 607
Recettes	1 204 250	402 507	1 002 458	170 277	232 230

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux autres que transports

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	30 098 239	10 857 738	24 850 305	8 510 769	2 199 873
Recettes	34 650 300	3 028 000	34 450 300	2 934 966	0

Les paiements effectués représentent 78,4 % des prévisions et se ventilent comme suit :

- abattoirs 1 109 KF

Aux termes du contrat de concession de l'Abattoir, la Ville met à disposition du concessionnaire, sous forme d'avances remboursables, les fonds nécessaires au financement de la construction de l'Abattoir.

Les dépenses de ce secteur représentent donc les avances de fonds remboursables faites à la SICA GAB suite aux décisions du Tribunal Administratif portant sur deux litiges en cours concernant la construction de l'Abattoir des Tilleroyes, à savoir :

* 985 KF pour le contentieux SICA GAB/CEGF sur le solde du marché de maîtrise d'oeuvre,

* 124 KF pour le contentieux SICA GAB/SCREG MARTIN sur le décompte général et définitif des travaux de terrassement et VRD ainsi que des travaux supplémentaires.

L'emprunt contracté par la Ville auprès de la Caisse d'Épargne pour cette opération figure en recettes pour un montant de 1 120 KF.

- ateliers municipaux 695 KF

- déchets urbains 2 657 KF
représentant le fonds de renouvellement de l'usine
d'incinération des ordures ménagères

- autres services industriels et commerciaux : 29 KF en dépenses
et 1 628 KF en recettes dont 1 500 KF correspondant au prix
de la cession de l'immeuble sis 8, rue Einstein à la Société BAZAILLE.

- parking de la Mairie 111 KF
comprenant 89 KF pour l'aménagement et l'équipement
d'un nouveau bureau

- cogénération du réseau de chaleur de Planoise 3 910 KF

Les crédits figurant sur cette ligne de travaux sont des reports de l'exercice 1994. L'opération est désormais achevée ; il reste seulement 1 242 KF à payer sur l'exercice 1996 (équipement pour des chambres de combustion préservant l'environnement). Au total, cet équipement aura coûté 25,5 MF HT.

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	54 903 588	51 570 739	38 326 722	31 573 064 - 17,6 %	18 593 057
Recettes	12 093 881	28 050 144	7 376 055	20 103 669 + 172,6 %	7 773 691

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 61,2 % et 71,7 % des prévisions.

Les principales dépenses sont :

- Opérations d'aménagement 24 293 KF

. 6 182 KF ZAC de Planoise

. 4 186 KF Convention de quartier Brulard : aménagements extérieurs et interventions sur le bâti

. 3 914 KF Parc Scientifique ENSMM : prolongement de la rue Savary

. 2 372 KF La City - Premier versement sur une participation totale de la Ville de 4 481,9 KF à la construction d'un immeuble de bureaux BB1

. 2 165 KF Interventions sur les quartiers Battant et Centre-Ville : rénovation de bâtiments rue Thiémanté, rue Granvelle, signalisation de l'Hôtel de Champagny, revitalisation du centre-ville avec ravalement de façades

. 1 708 KF Diverses acquisitions de terrains et de bâtiments

. 1 213 KF Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale (MOUS) quartiers conventionnés.

- Ensembles et groupes immobiliers 6 867 KF

. 3 274 KF Diverses interventions sur le patrimoine (travaux de bâtiments, d'électricité, de chauffage, de sécurité, ...)

. 1 804 KF Quartier Montrapon - Fontaine-Ecu : aménagement de la place et du parc de stationnement Coubertin

. 872 KF DSQ Palente-Orchamps : création d'une ludothèque à la MJC de Palente.

Les recettes essentielles proviennent :

- du prêt «projets urbains» réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de divers investissements pour un montant total de 17 295 KF (10 000 KF pour la ZAC de Planoise - 2 951 KF pour le quartier Brulard - 1 990 KF pour le DSQ Palente Orchamps - 1 011 KF pour Battant - Centre-Ville, ...)

- de subventions et participations atteignant globalement 2 230 KF et concernant principalement les opérations suivantes :

* la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale -MOUS- : subventions de l'Etat (634 KF), de la Région (16 KF), des organismes logeurs tels que SAFC, SAIEMB, OPM HLM, CRL, Habitat 25 (162 KF),

* le DSQ Palente-Orchamps : subvention de l'Etat (185 KF), de la Région (35 KF), du Département (155 KF), de la SAFC (310 KF),

* la mise en oeuvre des missions de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier Battant et centre-ville : subvention du District (447 KF).

Parmi les reports importants de crédits, figurent notamment en dépenses 2 901 KF pour le quartier Brulard, 2 304 KF pour le développement commercial de la Place Cassin, 1 660 KF pour l'acquisition de terrains et de bâtiments.

Chapitre 910 - Programmes pour l'Etat, les Etablissements Publics Nationaux, etc.

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	11 620 846	4 954 700	9 421 009	4 216 602 - 55,2 %	625 000
Recettes	3 623 643	853 350	3 614 408	853 350	

Les participations de la Ville aux programmes nationaux passent de 9 421 KF à 4 217 KF, le cofinancement avec l'Etat des infrastructures routières relevant désormais de la compétence du District.

Les dépenses enregistrées encore à ce chapitre concernent :

- le reversement au District, conformément à la délibération du 13 mars 1995, de 1 500 KF représentant la part 1994 de la participation financière du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV) pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre la RD 75 et la ZAC de Valentin.

- le solde de la participation de la Ville aux travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Franois - Saint-Amour. Le crédit de 2 592 KF payé en 1995 porte à 9 676 KF le montant total versé pour cette opération.

En matière de recettes, la Ville a encaissé 840 KF correspondant au recouvrement du solde du trop versé au Ministère de l'Equipement pour la 1^{ère} tranche de travaux de la voie de desserte et de contournement des Mercureaux.

Chapitre 911 - Programmes pour les départements, ententes interdépartementales et établissements publics

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	2 167 158	1 766 015	400 985	1 648 922	117 093
Recettes	0	0	0	0	0

Les crédits figurant à ce chapitre concernent le nouvel Institut de Productique installé sur le site du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons. Il s'agit de crédits reportés de l'exercice 1994. Ils ont été consommés à hauteur de :

- 761 KF pour la construction des locaux, ce qui porte à 946 KF la participation de la Ville versée à ce jour pour ces travaux,

- 888 KF pour le préfinancement, à hauteur d'un tiers, du produit de la vente de l'immeuble de l'ADEPA (Agence pour le Développement de la Productique Appliquée à l'Industrie), Impasse des Saints-Martin (avance remboursable non productive d'intérêts).

Chapitre 912 - Programmes pour autres communes, établissements communaux, syndicats, districts

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	0	1 274 500	0	1 135 357	139 142
Recettes	0	1 184 500	0	1 184 803	

Les dépenses et recettes enregistrées ici se rapportent au programme européen MED-URBS. Ainsi, dans le cadre de l'aide à la définition d'une politique des transports urbains dans les villes de Tel-Aviv et Gaza, la Ville de Besançon a été désignée comme chef de projet. A ce titre, une convention a été signée avec la Commission Européenne et les autres villes partenaires ainsi qu'avec l'Association Energie Cités qui a assisté la Ville dans la préparation du projet de coopération.

Figurent donc en dépenses 1 135 KF correspondant aux frais d'études et de recherches et en recettes 1 185 KF représentant la première partie de la subvention de l'Union Européenne fixée à 1 600 KF.

Chapitre 913 - Programmes pour les autres établissements publics

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	1 000 000	948 700	783 043	733 700	215 000
Recettes	0	0	0	0	0

L'aide accordée par la Ville à la réalisation de programmes d'autres établissements publics s'élève à 734 KF, soit :

- 50 KF à l'Office Public Municipal d'HLM et 150 KF à la SAFC - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté pour la création d'habitats spécifiques,

- 534 KF au Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze pour la construction d'un hangar et l'acquisition de matériel dont le coût atteint 1 684 KF.

Les financeurs de cette opération «logistique avion» sont le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Ville de Besançon à hauteur de 534 KF chacun et les communes périphériques pour 83 KF.

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	5 746 933	3 086 526	5 322 763	2 034 071	1 045 306
Recettes	0	0	0	0	0

Les subventions attribuées en faveur de la réalisation de programmes d'investissement de particuliers, d'associations ou d'autres tiers s'élèvent à 2 034 KF et concernent principalement :

- l'immobilier d'entreprises :

. subvention à la SICOMI BATIFRANC pour la Société SERCOM (260 KF), pour la Société AIR AUTOMATION (170 KF)

- les associations :

. subventions de 500 KF pour les travaux d'extension et de réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux», de 150 KF au club «Olympique Bisontin» pour la construction d'une tribune au Stade Montrapon, de 133 KF à la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs pour les travaux de gros-oeuvre effectués à l'IMP de Montfort,...

- les particuliers :

S'agissant des subventions aux particuliers pour le ravalement des façades, les crédits prévus à cet effet atteignent 1 270 KF contre 604 KF en 1994. En effet, le Conseil Municipal du 11 décembre 1995, pour répondre aux nombreuses demandes en instance, a voté 614 KF complémentaires qui ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 1996. Les crédits consommés en 1995 (223 KF) et ceux reportés en 1996 (1 045 KF) permettront de traiter favorablement environ 50 dossiers.

Il est à noter que l'ensemble des subventions attribuées pour l'année 1995 correspond à environ 4 200 KF de travaux.

Chapitre 915 - Programmes pour les régions, les ententes interrégionales et les établissements publics régionaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0
Recettes	0	0	0	0	0

Avec ce dernier versement à la Région de 2 400 KF, la Ville aura participé à hauteur de 12 000 KF à la construction du Lycée Nicolas Ledoux, soit 20 % du coût de l'opération HT qui, rappelons-le, s'est élevé à 60 millions de francs HT.

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	6 836 481	2 822 018	6 046 486	2 107 549 - 65,1 %	610 584
Recettes	7 970 000	487 500	8 837 662	1 769 617	0

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains n'ayant pas de lien avec les programmes précédemment examinés.

Les opérations prévues en dépenses sont réalisées à 74,7 % et concernent principalement :

- les acquisitions de terrains . rue Andrey	294 KF	430 KF
- les acquisitions de bâtiments . 11, rue de Vignier . 9, rue Suard . 37, boulevard Diderot	813 KF 468 KF 349 KF	1 677 KF

S'agissant des aliénations, les recettes atteignent 1 770 KF.

Il s'agit notamment :

- pour les terrains

. 377 KF : cession à la Société BOURBIE d'une parcelle de terrain rue de Trépillot pour l'implantation d'une activité de stockage et traitement des déchets métalliques

. 116 KF : aliénation d'un terrain chemin de l'Espérance pour implantation de l'entreprise DUPLEX en sortie de pépinière d'entreprise.

- pour les bâtiments

. 900 KF : cession de l'immeuble 74, 76 rue des Granges à l'Office Municipal d'HLM en vue de sa réhabilitation pour y aménager 16 logements.

Chapitre 925 - Mouvements financiers

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	114 861 555	307 302 911	110 384 614	294 957 446 + 167,2 %	
Recettes	26 874 240	222 193 971	22 264 442	208 008 775 + 834,3 %	4 937 560

Afin de suivre l'évolution du chapitre 925, il convient de comparer 1994 et 1995 sur des bases identiques. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les sommes inscrites au titre des diverses procédures de gestion active de dette.

Gestion active de dette

Au cours de l'année 1995, la Ville de Besançon a conduit sa politique de gestion active de dette selon deux axes :

- en renégociant divers contrats de prêts aux taux fixes initiaux supérieurs à 9,50 % dont le capital restant dû global s'élevait à 148 645 162,81 F,

- en résorbant ponctuellement ses excédents de trésorerie grâce aux remboursements anticipés temporaires et aux retirages de capital effectués avec le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) pour un montant de 51 300 000 F.

	Dépenses		Recettes	
	1994	1995	1994	1995
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette	8 932 093,31	148 645 162,81		
Reprise sur recette d'investissement pour couvrir les indemnités de remboursement anticipé ou de réaménagement	52 367,56	764 837,00		
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette			8 930 000,00	149 410 000,00
Prêt de financement de l'indemnité de réaménagement du prêt abattoir			52 367,56	
Opérations d'ordre CLTR - remboursements anticipés - retirages		51 300 000,00		51 300 000,00
	8 984 460,87	200 709 999,81	8 982 367,56	200 710 000,00

Mouvements financiers indépendants de la gestion active de dette

Après déduction des opérations de gestion active de dette, le chapitre 925 évolue de 1994 à 1995 ainsi :

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	105 877 094	106 592 911	101 400 153	94 247 446	
Recettes	17 891 872	21 483 971	13 282 074	7 298 775	4 937 560

En matière de dépenses

♦ le remboursement de la dette en capital s'élève à 88 087 KF contre 91 693 KF en 1994, soit une diminution de 3,9 %.

Dans ce chapitre, nous remarquons :

- des remboursements anticipés de capital effectués suite à la vente de bâtiments industriels pour un montant de 5 710 KF. Pour 1994, ce désendettement se chiffrait à 12 383 KF,

- une actualisation du capital de notre prêt en devises rendue nécessaire suite à l'appréciation du DM par rapport au franc. Elle se chiffre à 785 KF contre 407 KF en 1994. Au 31/12/1996, le capital restant dû s'élève à 4 793 095,54 DM, soit l'équivalent de 16 737 KF français,

- un amortissement du capital de la dette plus important (81 592 KF en 1995 contre 78 903 KF en 1994) qui s'explique par :

* le vieillissement de notre dette : pour un prêt à échéance constante, le remboursement en capital est plus important en fin de durée,

* l'effet des renégociations effectuées au cours des exercices précédents ; les refinancements obtenus à des taux inférieurs aux taux initiaux ont permis de recalculer un amortissement plus rapide.

♦ les opérations relatives à la dette récupérable s'élèvent à 911 KF et les autres mouvements de créances à 5 034 KF dont 2 787 KF de TVA sur immobilisations à récupérer.

En matière de recettes

Suite aux opérations de renégociation de dette, nous avons contracté un emprunt de refinancement pour un montant de 149 410 KF auprès du Crédit Local de France.

Les retirages de capital effectués par l'intermédiaire du Contrat Long Terme Renouvelable s'élèvent à 51 300 KF.

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectuées. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre budgétaire et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 143 550 363,69 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune. En pourcentage, il est égal à :

$$\frac{100 \times 143\,550\,363,69}{(476\,859\,473,30 - 200\,709\,999,81)^*} = 52 \%$$

Evolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1991 : 30,5 %)
 1992 : 32,9 %)
 1993 : 29,0 %) soit une moyenne
 1994 : 31,3 %) de 35,2 %
 1995 : 52,0 %)

* Total des dépenses d'investissement - opérations de dette liées à la gestion active.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 1994 a porté ses fruits et a permis d'améliorer le solde de cet exercice de 22 787 KF par rapport à 1993.

Réaffecté à l'exercice 1995, ce solde a conforté les recettes de fonctionnement. Le prélèvement sur la section de fonctionnement dégagé en 1995 est donc passé de 103 517 KF à 143 550 KF ; à l'inverse, les dépenses d'investissement réalisées en 1995 atteignent 276 149 KF contre 330 380 KF en 1994, ce qui nous a amené à réduire l'encaissement de l'emprunt et à le différer sur les exercices suivants.

Le Ministère de l'Intérieur calcule pour sa part les recettes de fonctionnement disponibles pour financer les dépenses d'investissement ou taux d'épargne brute. Le tableau ci-dessous montre la comparaison de cet indicateur pour la même période avec la moyenne des villes de 100 000 H à 300 000 H (France Métropolitaine).

Besançon	Moyenne des villes *
1990 : 7,3 %	10,1 %)
1991 : 9,3 %	11,1 %)
1992 : 9,1 %	10,3 %)
1993 : 11,9 %	10,5 %)
1994 : 13,5 %	
1995 : 13,5 %	

* Sources Guides des ratios - Ministère de l'Intérieur

L'examen de ce tableau comparatif montre que les efforts entrepris par notre collectivité en matière de gestion depuis de nombreuses années ont commencé dès 1993 à porter leurs fruits puisque le pourcentage d'épargne brute de Besançon était, au cours de cette année, supérieur à celui de la moyenne nationale. Cette évolution s'est concrétisée également en 1994 et 1995 par une forte augmentation de ce taux d'épargne brute.

2) Section de fonctionnement

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses :

1) les opérations réelles,

2) les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de dette et opérations liées à la mise en place du District du Grand Besançon en 1994, une évolution des dépenses de 3,3 %, soit un pourcentage légèrement inférieur à l'inflation constatée au cours de l'année 1995 (2,1 %). Quant aux recettes de fonctionnement, elles évoluent de 6,5 %, cela correspond pour 2,4 % à la différence du montant des soldes du compte administratif intégrés au titre des années 1993 et 1994 ; rappelons que le solde de l'exercice 1993 était de 47 311 KF tandis que celui de 1994 atteignait 70 098 KF, soit + 22 787 KF.

Depuis le début du mandat, les dépenses et recettes de fonctionnement ont varié comme suit :

	Dépenses	Recettes
1991	+ 3,3 %	+ 4,7 %
1992	+ 7,2 %	+ 7,1 %
1993	+ 2,3 %	+ 4,4 %
1994	+ 1,6 %	+ 4,0 %
1995	+ 3,3 %	+ 6,5 %

Globalement, les recettes ont plus augmenté que les dépenses, c'est ce qui a permis d'améliorer notamment notre épargne brute.

Un examen plus approfondi des dépenses et des recettes sera fait chapitre par chapitre.

Chapitre 930 - Service Financier

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	192 870 181	235 986 301	177 343 393	222 128 679 + 25,3 %	
Recettes	1 821 500	1 671 276	1 662 376	1 330 659 - 20 %	

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant imputé au chapitre 925.

- ♦ Le montant des intérêts remboursés s'élève à 64 771 KF contre 71 637 KF en 1994, soit - 9,6 %.

Sur les emprunts long terme, la diminution est liée :

. à l'effet du désendettement de la Ville pour un montant de 12 383 KF en 1994 suite à la vente de bâtiments industriels, au transfert au District des véhicules et matériels du Service Incendie et de la déchetterie des Tilleroyes, au reversement par la SNCF des surtaxes locales temporaires pour les gares Viotte et la Mouillère,

. aux renégociations 1994 qui nous ont permis de réaliser un gain budgétaire de 490 KF sur l'annuité 1995.

L'amélioration de la situation financière de la Ville, qui se traduit par un accroissement sensible de notre fonds de roulement (voir dernière page), permet de réduire sensiblement nos frais financiers grâce aux remboursements anticipés effectués avec le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) et aux tirages des lignes de trésorerie moins fréquents et moins importants.

La Ville de Besançon a ainsi réalisé une économie d'intérêts grâce au CLTR conclu avec le Crédit Local de France. Ce produit, que nous utilisons pour résorber temporairement nos excédents de trésorerie nous a fait gagner environ 7 mois d'intérêts sur un capital de 51 300 KF. De plus, en transférant d'anciens contrats de prêt indexés sur Pibor 3 mois ou un an dans le CLTR, nous avons obtenu une réduction des marges. L'économie globale liée à l'utilisation du CLTR ressortira à 1 245 KF.

♦ Les frais de lignes de trésorerie sont passés de 480 KF à 21 KF. Les lignes de trésorerie nous permettent de répondre à des besoins ponctuels en liquidités et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme.

♦ Par délibération du 12 décembre 1994, le Conseil Municipal a autorisé l'utilisation d'instruments financiers du risque de taux tels que définis par la circulaire du 12 juin 1989.

Le constat, sur nos opérations de couverture, encaissées ou réglées au cours de l'exercice 1995 se solde par une dépense supplémentaire de 419 KF (553 KF - 134 KF dont 17 KF pour le prêt crédit bail du parking Mairie). L'utilisation d'instruments de couverture correspond à une assurance par rapport à une analyse d'évolution probable des taux plutôt qu'à un pari de payer à chaque échéance moins cher que le taux qui serait constaté. Cette stratégie a néanmoins permis d'obtenir sur les intérêts réglés en 1995 un taux global moyen de 7,4 % contre 7,5 % en 1994, malgré une période de grande volatilité des marchés financiers au cours du premier semestre 1995 (élections présidentielle et municipale).

Si le recours aux instruments de risques de taux n'était pas possible, la Ville aurait le choix entre :

- contracter des prêts à taux variables et prévoir une provision pour risque de taux ou assumer les aléas financiers résultant de la volatilité de ceux-ci,

- ou contracter uniquement des prêts à taux fixes dont le coût net supplémentaire pour un taux à 9 % ressortirait à 8 MF.

♦ Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre (220 798 KF). Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

936 - Voirie

937 - Réseaux communaux.

Chapitre 931 - Personnel permanent

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	405 500 206	391 369 661	387 070 062	387 883 232	
Recettes	33 759 000	7 414 582	28 292 621	7 872 130	

I - Poursuite de la maîtrise de la masse salariale

Les prévisions budgétaires 1995 pour le chapitre 931 étaient de 390 293 710 F, soit 382 193 710 F pour le Budget Primitif 1995 et 8 100 000 F pour le Budget Supplémentaire. La différence avec les dépenses prévues 1995 indiquées ci-dessus provient essentiellement de différentes opérations de régularisation budgétaire intervenues en 1995 dans le cadre du transfert des officiers supérieurs et des officiers sapeurs-pompiers de la Ville au District (voir notamment délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 1995).

Il est rappelé :

* que cette somme de 8 100 000 F correspond à la hausse de 3,8 points de la contribution employeur à la CNRACL, dépense financée en totalité par l'excédent du CA 1994, au titre du chapitre 931,

* que la hausse de BP 1994 à BP 1995 était de 0,79 % sans prise en compte de cette hausse de la cotisation CNRACL, et de 2,79 % en la comptabilisant.

Le chapitre 931 dégage un excédent de 3 480 KF au titre des dépenses et de 450 KF au titre des recettes, chiffres arrondis.

♦ *Effectifs*

L'objectif fixé pour 1995 était le remplacement d'un départ sur deux, soit une réduction de 20 postes.

Les effectifs du personnel à temps complet et à temps non complet de la Ville (y compris les budgets annexes) sont passés de 2 088 à 2 033 agents permanents équivalents temps complet de décembre 1994 à décembre 1995. La réduction est en fait égale à 44 équivalents temps complet en raison du transfert au District de 8 officiers et de 3 officiers supérieurs des sapeurs-pompiers.

La différence avec l'objectif prévu résulte essentiellement du décalage entre les recrutements autorisés et leur réalisation effective (procédures statutaires de recrutement longues), en l'occurrence 22 postes à temps complet. L'excédent dégagé en 1995 correspond en grande partie à ces reports de recrutement.

Néanmoins, des créations de postes sont intervenues dans plusieurs secteurs :

- * Urbanisme (1 poste)
- * Police Municipale (4 postes)
- * Attachés de groupe (3,5 postes)
- * Culture (2 postes)
- * Déchets (3 éboueurs).

♦ *Personnel temporaire*

Les crédits de personnel temporaire, hors charges, ont augmenté de 5,8 % par rapport au CA 1994 (4 721 566 F en 1995 et 4 459 643 F en 1994, les prévisions budgétaires étant de 5 000 KF en 1995). Ceci s'explique notamment par le fait que 5 postes de professeurs et 3 postes d'auxiliaire de puériculture ont dû être pourvus par des agents non titulaires (attente des concours et du résultat de l'étude Petite Enfance).

♦ *Heures supplémentaires*

Le coût des heures supplémentaires a légèrement augmenté de 1,8 % en 1995 par rapport à 1994 (passage de 2 469 000 F en 1994 à 2 514 000 F en 1995).

♦ *Régime indemnitaire*

Une augmentation du régime indemnitaire a été allouée à l'ensemble du personnel (avant-dernière étape prévue par les délibérations correspondantes du Conseil Municipal - coût estimé : 3 500 KF).

II - Poursuite de la politique de redéploiement et réorientation du personnel

Ce dispositif a concerné 18 agents en 1995.

III - Développement des mesures de titularisation d'agents non titulaires

En corollaire à la maîtrise de la masse salariale, 18 agents non titulaires ont bénéficié en 1995 d'une nomination en qualité de stagiaire.

En 1995, une rénovation complète de la matérialisation de l'engagement de l'ensemble des agents non titulaires de la Ville est intervenue, dans le cadre des dispositions statutaires en vigueur. En outre, la situation de ces agents a fait l'objet d'un examen avec les services préfectoraux, avec la volonté d'éviter de créer des situations difficiles pour les agents concernés.

IV - La formation

Les priorités du plan de formation 1995 ont porté sur les actions suivantes, actions en cohérence avec les axes de gestion et de développement retenus par les élus :

* formation aux entretiens annuels d'appréciation - notation pour tous les cadres de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (800 agents),

* formation à la comptabilité M14 mise en place à Besançon à compter de 1996 ; pour le service Ressources Humaines, cette nouvelle comptabilité s'est traduite par un accroissement notable des tâches.

Cette formation assurée par quatre cadres de la Direction des Finances a concerné 118 agents municipaux de tous niveaux.

* sécurité sur les chantiers : bâtiments recevant du public,

* poursuite des formations :

- aux gestes et posture du travail,
- des tuteurs CES et des maîtres d'apprentissage
- du soutien pour les personnels en cours de redéploiement.

Les crédits consacrés aux formations en dehors de la cotisation obligatoire au CNFPT sont passés de 474 KF en 1994 à 528 KF en 1995, soit une augmentation de 11 %.

V - Poursuite de la politique de concertation

De façon complémentaire à l'activité des organismes paritaires statutaires (CAP catégories A, B et C, CTP, CHS) et non statutaires (Commission de Formation), dont les membres ont été renouvelés en 1995, plusieurs groupes de travail se sont réunis en 1995 sur les thèmes suivants :

♦ *Appréciation - notation*

Le travail effectué, qui s'est appuyé sur deux questionnaires destinés respectivement aux agents notés et aux agents notateurs, a permis la mise en oeuvre en 1996, pour la notation 1995, d'une nouvelle procédure conduisant à plus de cohérence, d'équité et de transparence.

Comme indiqué ci-dessus, les évaluateurs (200 agents) ont bénéficié à ce titre d'une formation de 3 jours.

♦ *Eboueurs*

L'activité de ce groupe de travail a débouché sur :

- * des propositions d'évolution de l'organisation du travail,
- * des mesures de promotion,
- * des créations de postes (trois postes permanents et l'équivalent de deux autres postes pourvus par des agents non titulaires pour des raisons de souplesse dans la gestion des périodes de remplacement).

♦ *Théâtre*

De nouveaux régimes de travail et d'indemnisation ont été mis en place suite aux travaux de ce groupe.

♦ *Etablissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement*

Les travaux de ce groupe de travail ont conduit à l'élaboration des critères de choix et de procédures qui sont désormais appliqués.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	40 674 656	39 880 022	39 605 861	39 179 958 - 1,1 %	
Recettes	9 486 865	5 436 882	9 677 464	6 877 483	

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Globalement, les dépenses de ce secteur ont diminué de 1,1 %.

Cette tendance générale recouvre toutefois des situations hétérogènes :

* on note ainsi quelques hausses :

- les dépenses en fournitures nécessaires à l'entretien des véhicules passent de 2 359 KF à 2 826 KF (+ 19,8 %) et les fournitures nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux passent de 2 681 KF à 2 997 KF (+ 11,8 %). Cette évolution découle du fait que les services municipaux effectuent de nombreux travaux en régie.

- le poste assurances dommages aux biens et véhicules enregistre une hausse de 10,3 % passant de 2 071 KF à 2 285 KF (+ 214 KF).

* les autres postes importants de ce chapitre enregistrent des baisses :

- le poste loyers et charges locatives baisse en apparence de 523 KF et passe de 2 536 KF à 2 013 KF (- 20,6 %). Cette variation s'explique par la prise en charge par le District des loyers des logements des Sapeurs-Pompiers,

- les postes gaz et électricité passent respectivement de 6 240 KF à 6 022 KF (- 3,5 %) et de 6 590 KF à 6 245 KF (- 5,2 %). Ces légères baisses sont toutefois à nuancer en raison du mode particulier de facturation qui ne correspond pas toujours à une année civile.

Le montant des recettes réelles, si l'on exclut l'écriture d'ordre relative à la valorisation des travaux exécutés par la régie municipale (1 434 KF) et le remboursement en 1994 des frais engagés par la Ville pour le compte du District, ressort à 5 444 KF contre 4 526 KF (+ 20,3 %).

Chapitre 934 - Administration Générale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	17 608 231	16 632 983	17 266 186	16 346 901 - 5,3 %	
Recettes	3 070 995	4 309 401	3 846 548	4 333 908 + 12,7 %	

Ce chapitre enregistre globalement une baisse de 5,3 %, mais les évolutions sont hétérogènes selon les postes :

- les fournitures de bureau + 16,2 % (102 KF)
- le téléphone + 1,1 % (+ 28 KF)
- les affranchissements + 5,9 % (+ 47 KF)

- Le poste loyers concernant le matériel informatique et les photocopieurs enregistre une baisse de 7,8 % (- 396 KF). Le coût de la maintenance informatique diminue du fait du renouvellement du matériel (micros).

- L'analyse du Cabinet BOSSARD Consultants sur les coûts des services municipaux s'est achevée début 1995 et apparaît pour un montant de 604 KF.

Le montant des recettes, si l'on exclut l'écriture d'ordre relative à la valorisation des travaux d'investissement réalisés par la régie municipale (2 512 KF), ressort à 1 822 KF contre 1 477 KF en 1994 (+ 345 KF).

Les prestations du Service Informatique pour les tiers ont augmenté d'une manière significative (214 KF à 664 KF).

Chapitre 936 - Voirie communale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	14 096 568	14 355 109	13 873 695	14 141 447 + 1,9 %	
Recettes	10 099 751	11 299 704	10 806 178	11 841 859 + 9,6 %	

Ce chapitre enregistre globalement une hausse modérée de 1,9 %.

Les dépenses du **secteur éclairage de la voirie communale** restent quasiment stables, elles passent de 5 847 KF à 5 772 KF.

Le secteur circulation et signalisation passe de 1 752 KF à 1 627 KF. Il faut remarquer que de nombreux travaux ont été réalisés en régie (marquage des chaussées, signalisation nouvelle, aménagement de sécurité, etc.) et sont valorisés en section d'investissement.

Le secteur Voirie - Frais communs passe de 3 405 KF à 3 855 KF (+ 13,2 %). Cette évolution provient essentiellement du poste 631 «entretien et réparation à l'entreprise». La Ville a en effet passé une convention avec l'Association «Doubs Rivages» pour l'entretien des berges du Doubs (183 KF) et fait effectuer des pontages de fissures sur différentes voies communales (173 KF).

Le secteur Espaces Verts et Jardins enregistre une hausse de 4,9 % (1 865 KF à 1 957 KF).

Les autres postes importants de ce chapitre n'enregistrent pas de variations significatives.

Si l'on exclut l'incidence de l'opération d'ordre relative à la valorisation des travaux exécutés par la régie municipale (9 570 KF), les recettes de ce chapitre augmentent de 6,8 % et se montent à 2 272 KF.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	4 388 600	4 502 600	4 388 574	4 500 715 + 2,6 %	
Recettes	3 421 000	4 730 000	3 420 000	4 730 000 + 38,3 %	

Ce chapitre concerne d'une part les opérations comptables intervenant entre le budget du Service Assainissement et le budget Ville et d'autre part les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques.

La redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales est maintenue à 3 903 KF.

La contribution du Service Assainissement aux dépenses du Budget Principal s'élève à 4 730 KF contre 3 420 KF en 1994, conformément à la décision de réévaluer la participation des budgets annexes.

Chapitre 940 - Relations Publiques

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	10 270 530	10 010 882	9 285 009	9 092 536 - 2,1 %	631 165
Recettes	2 198 089	2 043 182	2 599 544	2 046 037 - 21,3 %	20 000

Ce chapitre enregistre globalement une baisse de 2,1 %.

Ainsi, le poste «**Fêtes Publiques et Cérémonies**» enregistre une baisse de 20,9 % et passe de 3 708 KF à 2 931 KF en 1995. Cette année d'élection municipale n'a en effet pas enregistré d'événements marquants.

De même, le secteur «**Autres actions d'informations**» enregistre une baisse de 2,7 % et s'établit à 2 278 KF en 1995.

Le secteur «**Elections et Référendums**» augmente de 361 KF et passe à 970 KF. Cette année 1995 a vu l'organisation des élections présidentielle et municipale.

Le secteur «**Journal Municipal**» enregistre une hausse apparente de 18,3 % et s'établit à 1 945 KF. On peut toutefois noter que l'imputation enregistrant les frais d'impression de BVV a supporté (cette année en raison d'un décalage) la facturation d'un mois supplémentaire (décembre 1995).

Les recettes de ce chapitre régressent de 21,3 % et se montent à 2 046 KF en 1995. Cette variation trouve son explication dans la participation des collectivités et partenaires aux nombreux événements culturels qui se sont déroulés l'année passée.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	13 225 260	6 139 310	12 596 096	6 103 398	
Recettes	2 687 296	802 500	2 394 621	848 383	

Il convient tout d'abord, avant d'analyser les variations de ce chapitre, de faire abstraction des sommes de 10 MF et 5 MF figurant respectivement aux exercices 1994 et 1995 correspondant à une aide exceptionnelle versée au District afin de faciliter sa mise en place.

Les dépenses totales passent alors de 2 596 KF à 1 103 KF en 1995 (- 1 493 KF). Cette forte baisse provient du fait que l'exercice précédent a encore supporté les charges liées au Service d'Incendie jusqu'au 1^{er} septembre 1994, date de son transfert effectif au District.

Le coût annuel de la fourrière municipale, principal secteur de ce chapitre, s'établit à 1 005 KF contre 1 017 KF en 1994 (- 1,2 %).

Si l'on exclut le remboursement par le District des frais relatifs au Service d'Incendie engagés par la Ville en 1994, les recettes du chapitre régressent de 1 297 KF à 848 KF (- 449 KF). De plus, en raison du transfert de compétence, l'intégralité des subventions et participations autrefois perçues au titre du fonctionnement du Service Incendie sont désormais versées au District.

Le produit d'exploitation de la fourrière véhicules passe de 910 KF en 1994 à 816 KF en 1995.

Chapitre 943 - Enseignement

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	9 607 473	9 326 179	9 345 459	9 120 670 - 2,4 %	
Recettes	9 333 279	11 557 345	7 157 431	11 979 758 + 67,4 %	

Les dépenses directes du chapitre régressent légèrement en comparaison de l'année précédente (- 2,4 %). Afin d'analyser précisément cette évolution, il convient d'étudier séparément les principaux secteurs qui le composent.

Enseignement du premier degré

Les dépenses de ce secteur affichent globalement une légère baisse de 1,7 %. La participation de la Ville aux frais de fonctionnement des établissements privés passe de 1 243 KF à 1 274 KF (+ 2,5 %). Le coût du personnel vacataire est en diminution (3 587 KF contre 3 777 KF en 1994, soit - 5 %). C'est le résultat des actions menées lors de l'étude financière de réduction des coûts de gestion. Les autres crédits restent stables (3 016 KF à 3 034 KF).

Les recettes de ce secteur enregistrent une baisse apparente de 472 KF. Mais il faut noter que l'exercice précédent avait enregistré la régularisation sur deux années scolaires de la participation demandée aux communes périphériques pour le fonctionnement des établissements scolaires.

Il convient de signaler que le nombre d'élèves est en légère diminution dans le secteur public.

Enseignement du deuxième degré

Ce secteur n'enregistre plus de dépenses significatives en raison de l'extinction totale de la participation due par les communes pour le fonctionnement des collèges.

Les recettes de ce secteur (d'un montant de 1 682 KF) correspondent au remboursement par le District des annuités d'emprunts contractés par la Ville pour les collèges.

Le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts

Les dépenses directes de ces deux écoles diminuent respectivement de 329 KF à 261 KF (- 68 KF) et de 265 KF à 244 KF (- 21 KF). Pour le Conservatoire, les crédits de fonctionnement courant restent stables, la diminution provient de la suppression de la classe de préparation au certificat d'aptitude au piano.

Les recettes du Conservatoire sont en hausse apparente de 2 339 KF et s'établissent à 5 214 KF en 1995. Mais il faut noter qu'une somme de 1 200 KF correspondant à une subvention de l'Etat a été versée en 1995 alors qu'elle concernait l'exercice 1994. Si l'on impute cette subvention à l'exercice 1994, les recettes passent alors de 4 075 KF à 4 013 KF en 1995.

De même, les recettes de l'Ecole des Beaux-Arts progressent apparemment de 3 148 KF. Mais considérant que 1 533 KF de subvention de l'Etat ont été perçus en 1995 alors qu'ils concernaient l'exercice 1994, les recettes passent en réalité de 2 490 KF en 1994 à 2 572 KF en 1995, ce qui représente une très faible progression de 82 KF, alors qu'en 1995 on enregistre pour la première fois une aide de 250 KF destinée à aider la Ville à maintenir la section carrière du bâtiment.

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	14 200 802	14 081 400	14 195 498	14 049 603 - 1 %	
Recettes	12 770 000	12 091 400	12 198 467	11 698 304 - 4,1 %	43 750

Ce chapitre affiche une baisse de 1 % de ses dépenses qui s'établissent à 14 049 KF.

Les dépenses et les recettes du secteur «Cantines Scolaires» régressent respectivement en raison d'une baisse de fréquentation. Elles se montent respectivement à 10 004 KF et 11 651 KF.

La subvention versée pour les garderies de vacances qui sont assurées par les Francas et le Patronage des écoles publiques pour le compte de la Ville, passe de 1 416 KF à 1 516 KF (+ 7,1 %). La subvention versée à la Caisse des Ecoles régresse de 1 825 KF à 1 600 KF (- 12,3 %). Cette baisse est à la fois la conséquence de la prise en compte d'une certaine stagnation des effectifs fréquentant les centres de loisirs, et de la diminution de la demande de crédits émanant de la Caisse des Ecoles en raison des résultats favorables dans l'exécution des budgets des années précédentes.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	36 001 730	41 326 613	34 402 992	40 121 977 + 16,6 %	320 666
Recettes	13 733 500	12 613 229	14 110 046	12 916 487 - 8,5 %	230 000

Les dépenses directes de ce chapitre ont une évolution positive de 16,6 % et se répartissent en trois grands secteurs d'activité : les sports représentent 21,4 % (8 589 KF), le secteur culturel 51,5 % (20 645 KF) et l'animation socio-culturelle et prévention 27,1 % (10 888 KF).

Les sports

Les dépenses affichent une forte progression (+ 28,6 %) et se ventilent de la manière suivante :

- **les subventions** versées aux associations sportives passent de 5 417 KF à 6 819 KF (+ 25,9 %). Cette évolution provient des contrats d'objectifs passés pour le sport de haut niveau (3 210 KF à 4 572 KF en 1995), les autres subventions étant quasiment au même niveau que l'année précédente.

- **les frais de personnel vacataire** sont en légère progression (+ 7,6 %) soit 269 KF contre 250 KF en 1994. Le secteur patinoire porte à lui seul cette évolution.

- **les autres dépenses de gestion courante** enregistrent une importante augmentation (1 013 KF à 1 501 KF) due essentiellement à la location exceptionnelle d'une tribune (400 KF) pour le match de rugby France-Canada.

Les recettes, quant à elles, passent de 6 961 KF à 6 497 KF (- 464 KF). En 1994, la fermeture du Théâtre avait amené une augmentation sensible de la location du Palais des Sports pour des spectacles de variétés et le climat avait été propice à la fréquentation des piscines.

Le secteur culturel

Les dépenses de ce secteur augmentent de 9,5 % (18 849 KF en 1994, 20 645 KF en 1995). Cette évolution est différente selon les activités dont les principales sont :

- Bibliothèques

La progression des dépenses est de 1,6 % par rapport à 1994 (2 138 KF contre 2 104 KF).

Les recettes, quant à elles, passent de 804 KF à 877 KF (+ 9,1 %).

- Musées (des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance, Histoire Naturelle), zoo, aquarium.

On constate une baisse importante des dépenses (1 089 KF au lieu de 1 460 KF en 1994) qui s'explique par le fait que pour le Musée des Beaux-Arts, 1994 avait été une année très chargée en réalisation d'expositions ou de catalogues, notamment l'album Paribas. En effet, dans le cadre de sa collection «Musée et Monuments de France», la Fondation Paribas a proposé à la Ville de Besançon de publier un ouvrage consacré au Musée des Beaux-Arts, mettant en lumière les éléments les plus importants du fonds du Musée et contribuant ainsi à leur mise en valeur.

Les recettes ont suivi la même évolution que les dépenses (899 KF pour 1 203 KF en 1994).

- Saison musicale

L'augmentation des dépenses de ce secteur (1 153 KF à 2 377 KF) découle du fait que l'Orchestre de Besançon s'est produit sur une période de 12 mois alors qu'en 1994, cette dernière n'a été que de 6 mois dans l'attente du recrutement du nouveau chef d'orchestre.

Cet orchestre connaît un vif succès auprès d'un public de plus en plus fidélisé qui se retrouve désormais régulièrement aux concerts.

- Salles de spectacle

Pour l'Espace Culturel de Planoise et le Centre Dramatique de Franche-Comté, les subventions versées ont été actualisées de + 1,5 % (5 515 KF pour 5 598 KF en 1995).

Les dépenses directes du Kursaal passent de 70 KF à 65 KF en 1995. Les locations de cette salle de spectacle sont en nette progression (487 KF à 661 KF).

Les dépenses afférentes aux activités théâtrales sont en hausse (5 017 KF pour 4 136 KF en 1994) car en 1995 la saison théâtrale a couvert une année entière (fin de la rénovation du Théâtre) au lieu de 6 mois l'année dernière.

- Autres activités culturelles

Dans cette rubrique sont regroupés d'une part les crédits gérés par le Service Culturel (171 KF à 208 KF pour 1995), notamment pour l'atelier audiovisuel et certaines actions culturelles, et d'autre part les crédits destinés aux subventions versées aux associations culturelles (1 319 KF à 1 181 KF). Il faut rappeler qu'en 1994, une subvention exceptionnelle de 123 KF avait été versée à l'Association «Plan Relief».

- Vie Associative - Vie des quartiers

Les dépenses de ce secteur passent de 1 813 KF à 1 957 KF (+ 7,9 %).

Les crédits correspondent aux subventions versées à diverses associations (592 KF) au Centre International de Séjour (737 KF) ou à l'organisation de la manifestation «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» (388 KF) qui est devenue désormais le rendez-vous des jeunes créateurs.

Ils correspondent également à l'édition de plaquettes de quartier dans lesquelles sont proposés des renseignements pratiques nécessaires au quotidien des Bisontins, à l'organisation de rencontres, notamment le Forum des Associations.

Les recettes progressent légèrement (682 KF à 698 KF).

Animation socio-culturelle - Prévention

Comme en 1994, les dépenses affichent une forte évolution (+ 22,7 %). Elles passent de 8 874 KF à 10 888 KF. L'augmentation des moyens mis à la disposition de la politique de la Ville se concrétise principalement au niveau des subventions versées aux associations dans le cadre de l'animation socio-culturelle et de la prévention (4 872 KF pour 5 538 KF) et au niveau de la rémunération des animateurs vacataires dans les quartiers (1 897 KF à 2 475 KF).

Les recettes, quant à elles, passent de 1 643 KF à 2 553 KF. En 1995, l'Etat a versé 824 KF pour 153 KF en 1994.

Chapitre 946 - Fonctionnement des groupes d'élus

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	0	144 214	0	105 057	0
Recettes	0	0	0	0	0

En application des modalités de la loi du 19 janvier 1995 concernant le financement de la vie politique, des attachés de groupe ont été affectés auprès des groupes d'élus afin de leur apporter une assistance administrative et technique dans leur mission. Leurs rémunérations sont plafonnées à 25 % des indemnités versées aux élus de l'Assemblée.

Les dépenses constatées représentent le coût de 3,5 postes en équivalent temps complet pour le 4^{ème} trimestre 1995.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	34 177 989	34 823 284	32 147 060	34 600 847 + 7,6 %	
Recettes	40 055 032	38 716 519	38 690 177	38 724 804 + 0,09 %	46 854

La comparaison de ce chapitre budgétaire avec l'exercice 1994 fait apparaître une hausse globale des dépenses de 7,6 % alors que les recettes stagnent.

Frais communs

Ce sous-chapitre permet d'individualiser le coût des conciergeries des centres sociaux faisant partie des opérations de liaison Ville - Centre Communal d'Action Sociale. Les subventions allouées par la Ville progressent de 6,9 %. Les recettes correspondant :

- aux recouvrements de traitement du personnel mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale par la Ville (personnel des crèches collectives et de certaines haltes-garderies, centres d'initiation en économie sociale et familiale, conciergeries),

- aux locations des immobilisations,

- aux charges d'entretien

augmentent sensiblement au même rythme que les subventions, soit 7,8 %.

Service Municipal d'Hygiène

Les dépenses de ce secteur diminuent de 2,5 % bien que les dépenses d'impression passent de 40 KF à 63 KF et que les subventions versées aux associations pour la surveillance de la qualité de l'air et pour la prévention de la pollution atmosphérique augmentent sensiblement : 68 KF en 1994 et 119 KF en 1995. Cette baisse s'explique par la diminution des achats de produits pharmaceutiques (- 31,1 %) et par la baisse du coût des analyses d'eau réalisées par le CHR et le Laboratoire de chimie des eaux (- 17,6 % : 301 KF en 1994 ; 248 KF en 1995).

Malgré l'encaissement d'une subvention de 10 KF de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour une animation en hygiène bucco-dentaire auprès des enfants fréquentant les restaurants scolaires, les recettes baissent de 12,8 % (166 KF en 1994 ; 145 KF en 1995) suite à une diminution des ventes d'ouvrages et d'autres produits d'exploitation.

D'un montant de 70 KF en 1994, le produit lié aux désinfections passe en 1995 à 73 KF.

Services pour enfants

Les dépenses de ce sous-chapitre correspondant aux subventions versées par la Ville pour les crèches collectives, les haltes-garderies, les crèches familiales ainsi que pour les différents programmes du contrat enfance augmentent de 7,1 %. La subvention versée pour les crèches collectives passe de 11 640 KF en 1994 à 13 096 KF en 1995 et s'explique d'abord par l'ouverture d'une nouvelle crèche aux Chaprais en janvier 1995, ensuite par la baisse de fréquentation de ces établissements et enfin par le nouveau mode de calcul appliqué par la Caisse d'Allocations Familiales qui n'attribue plus ses participations de manière forfaitaire mais prend en compte le nombre effectif de jours passés en crèche. La subvention accordée à la Maison Verte passe de 29 KF en 1994 à 390 KF en 1995 car en 1994 elle n'avait ouvert ses portes qu'en décembre. L'Association «Antenne Petite Enfance» a reçu une subvention supplémentaire de 17 KF pour l'ouverture en 1995 d'un centre de loisirs sans hébergement fonctionnant le samedi.

Le reste à réaliser de 47 KF correspond au solde des subventions que nous accorde la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance.

Centre de Soins Infirmiers Municipal

Les dépenses de ce secteur retrouvent le niveau qu'elles avaient en 1993, soit 24 KF (- 44,3 % par rapport à 1994). En 1994, une infirmière était partie en retraite et temporairement il avait fallu faire appel à du personnel extérieur.

Les recettes progressent de 6,8 % suite à une augmentation d'encaissement de 85 KF des produits d'exploitation qui atteignent en 1995, 829 KF.

Service Médical des nuits et des dimanches

La subvention versée à l'Association des Urgences Médicales de Besançon reste stable (33 KF).

Centres sociaux

Les dépenses de ce sous-chapitre correspondant aux subventions versées par la Ville pour les centres en économie sociale et familiale dans le cadre des opérations de liaison Ville - Centre Communal d'Action Sociale progressent de 12,6 %. Les recettes (recouvrement des locations des immobilisations et des traitements) augmentent au même rythme, soit 13 %.

Cimetières

Le reversement pour fossoyages aux Pompes Funèbres Générales ayant été supprimé suite à la fin du régime de monopole des Pompes Funèbres, les dépenses de ce sous-chapitre baissent de 24,9 % et passent de 129 KF en 1994 à 97 KF en 1995.

Les recettes provenant des concessions chutent de 31,8 % et passent de 1 144 KF en 1994 à 715 KF en 1995.

Pompes funèbres

La hausse de 54 % des recettes est justifiée par l'encaissement de 5 trimestres en 1995 de la taxe de crémation (154 KF en 1994 ; 353 KF en 1995) et de l'évolution du nombre de crémations d'une part, et d'autre part par l'encaissement d'une année complète de la taxe sur les convois, inhumations et crémations en 1995 alors qu'elle n'avait été perçue que pour 6 mois en 1994, année de sa création.

Fourrière animaux

Les dépenses de ce secteur augmentent fortement : 6 KF en 1994 ; 66 KF en 1995 car à partir du mois de mars 1995, les frais de capture ont été facturés à la Ville par le District.

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	131 820	157 830	130 378	153 012 + 17,4 %	
Recettes	330 000	279 180	384 580	357 592 - 7 %	

Ce chapitre retrace l'activité du Service de la Médecine du Travail auquel incombe la surveillance médicale du personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

Les dépenses correspondant aux produits pharmaceutiques sont en hausse (54 KF en 1995 contre 36 KF en 1994) de même que les analyses médicales (42 KF en 1995 contre 35 KF en 1994).

Les recettes correspondent à des recouvrements pour des prestations de médecine du travail assurées par notre personnel auprès des agents du Centre Communal d'Action Sociale, du District, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.

Les recettes passent de 385 KF en 1994 à 358 KF en 1995 ; en effet, la Ville a recouvré en 1994, pour le Centre Communal d'Action Sociale, les prestations correspondant à un exercice et demi et en 1995, les prestations de l'année concernée uniquement.

Chapitre 955 - Aide sociale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	63 591 463	69 042 287	63 366 045	68 560 039 + 8,2 %	
Recettes	1 913 781	2 075 000	2 298 434	2 163 188 - 5,9 %	

La hausse des dépenses de ce secteur résulte :

- de l'augmentation du contingent d'aide sociale versé au Département qui passe de 21 050 KF en 1994 à 23 142 KF en 1995 (soit une hausse de 9,9 %),

- de l'octroi d'une subvention de 250 KF à l'Association «Plan Local d'Insertion Economique». Pour cette opération, figure également en dépenses une somme de 75 KF qui correspond au reversement d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- de l'augmentation de 8 % de la subvention versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale pour les services généraux.

L'aide sociale aux travailleurs se matérialise comme en 1994 par une subvention au GARE-BTT d'un montant de 300 KF et d'une subvention de 100 KF au Foyer Le Roseau.

La diminution des recettes est due à la baisse des remboursements effectués par le Centre National d'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles (CNASEA) pour les cotisations patronales relatives aux «Contrats Emploi Solidarité» : 2 284 KF en 1994 et 2 088 KF en 1995. Sur cette ligne budgétaire figurent également les remboursements des formations effectuées par les CES qui ont été moins nombreuses qu'en 1994.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	6 633 330	6 795 791	6 017 546	5 933 812 - 1,4 %	125 000
Recettes	1 325 000	1 299 500	1 622 907	1 500 004 - 7,6 %	150 000

Expansion économique régionale

Les dépenses de ce sous-chapitre augmentent de 13,7 % (3 117 KF en 1994 ; 3 546 KF en 1995). La subvention accordée au Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze passe de 206 KF à 334 KF (dont 84 KF correspondant à un appel de fonds auprès des collectivités adhérentes pour régler le montant de l'indemnité principale due à la SCI La Pelletière suite à une procédure portant sur un contentieux d'expropriation) ; celle destinée à l'aérodrome de Dole-Tavaux est reconduite en 1995 (272 KF). Les subventions versées aux régies de quartier passent de 385 KF en 1994 à 533 KF en 1995. Le reste à réaliser en dépenses de ce sous-chapitre correspond à une subvention de la Ville de 100 KF et à une subvention de 25 KF de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de la régie de quartier de Planoise qui lui seront versées en 1996. L'action pour laquelle ces subventions sont accordées n'a pu être réalisée en 1995.

Les aides accordées à l'ACEREP (200 KF), la FRATE (80 KF), le BREF (25 KF), le CIDERES (25 KF), le CREDES (25 KF), aux Unions Syndicales (206 KF) sont identiques à celles de 1994.

L'aide à la formation de créateurs d'entreprises reste stable (101 KF en 1994 ; 104 KF en 1995). Les subventions allouées à la Mission Locale augmentent de 11,2 % (967 KF en 1994 ; 1 076 KF en 1995).

La pépinière d'entreprises sise rue Violet, gérée par l'Association Point + Entreprises jusqu'en mars 1995, puis par l'Association Rive Boutique à compter de cette date a reçu une aide de 380 KF en 1994 et de 447 KF en 1995 (dont 97 KF à l'Association Point + Entreprises pour le premier trimestre 1995).

Une subvention de 29 KF provenant de l'Office Municipal d'HLM a été reversée à la Chambre de Métiers pour la redynamisation du quartier Brulard. Cette opération a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de la Ville (30 KF).

Les recettes de ce secteur passent de 293 KF à 157 KF. En 1994, le Conseil Régional avait versé, au titre des années 1991, 1992, 1993, des subventions d'un montant global de 262 KF à la Ville pour la rémunération de 3 correspondants emploi-formation ; désormais, elles sont versées directement à la Mission Locale. En 1995, le Ministère des Affaires Sociales a versé 25 KF, le Fonds d'Action Sociale 53 KF et la Caisse d'Allocations Familiales 25 KF pour la mise en place de la régie de quartier des Clairs-Soleils. Le Fonds d'Action Sociale a également participé au fonctionnement de la régie de quartier de Planoise pour un montant de 25 KF.

Activités des syndicats de communes

Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel ayant clos l'exercice 1994 par un excédent de recettes, ses dépenses 1995 ont pu être assurées sans faire appel aux participations des collectivités ; celles attribuées aux autres syndicats restent stables, il en résulte une baisse de 42,8 % des dépenses.

Les recettes provenant du reversement d'une partie de la taxe professionnelle perçue par les communes de Chemaudin et de Chalezeule sont respectivement d'un montant de 645 KF et de 668 KF (296 KF au titre de l'année 1994 ; 372 KF au titre de l'année 1995).

Tourisme

Les dépenses de ce secteur baissent de 8,5 %. Une dépense ponctuelle correspondant à la mise en place de la signalétique du patrimoine historique de Besançon d'un montant de 190 KF figurait en 1994.

Une somme de 150 KF qui correspond à une aide accordée par le Ministère délégué à l'Aménagement du Territoire au titre de l'opération précitée figure en recettes restant à réaliser.

La subvention destinée à l'Office du Tourisme passe de 1 531 KF en 1994 à 1 554 KF en 1995 (+ 1,5 %).

Chapitre 964 - Interventions socio-économiques

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	72 000	511 750	61 670	494 350 + 701,6 %	
Recettes	0		0		

A ce chapitre, figurent :

* les participations versées au Centre d'Amélioration du Logement du Doubs (CAL) pour la mise en oeuvre du dispositif de recouvrement de loyers pour les logements du 69, rue Battant et du 2, rue Thiémanté (41 KF),

* une subvention de fonctionnement de 253 KF attribuée au CAL pour 1995. En 1994, cette subvention était intégrée dans les subventions à caractère social (imputation 955.9.657.20500),

* une subvention exceptionnelle de 200 KF attribuée à l'Office Public Municipal d'HLM en compensation des travaux réalisés dans les ensembles immobiliers 56 à 62, rue Battant - 16, rue Champrond - 23, rue Bersot - 140, Grande Rue.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	3 211 435	2 961 694	3 111 415	2 870 040 - 7,8 %	
Recettes	15 753 416	15 106 566	16 104 396	15 767 890 - 2,1 %	

Ce chapitre enregistre une baisse des dépenses et des recettes, respectivement - 7,8 % et - 2,1 %. L'analyse ci-dessous des différents sous-chapitres explique ces variations.

Autres bâtiments locatifs

La redevance d'occupation pour l'exploitation hydrominérale de Besançon - La Mouillère passe de 439 KF en 1994 à 353 KF en 1995, soit - 20 %.

Cette diminution est due à la fermeture temporaire du Centre de Rééducation Fonctionnelle de la Mouillère en raison de travaux.

Le loyer de la caserne de gendarmerie de la Combe Saragosse a été encaissé sur cinq trimestres dont un trimestre au titre de 1994 (529 KF en 1994 et 881 KF en 1995).

Les locations des immobilisations augmentent sensiblement (2 606 KF en 1994 ; 2 841 KF en 1995).

Bâtiments secteur Battant - secteur Bersot-Saint-Amour

La hausse des recettes est due essentiellement à des régularisations d'exercices antérieurs par l'Office Public Municipal d'HLM (892 KF en 1994 contre 1 419 KF en 1995).

Bâtiments industriels*Usine Relais 3, rue Violet*

Les recettes passent de 219 KF en 1994 à 143 KF en 1995, soit - 35 %. En 1994, les locataires de la pépinière d'entreprises versaient directement à la Ville un loyer en fonction de leur activité. Le gestionnaire (GIE Point + Entreprises) percevait de la Ville une subvention pour la mission qui lui était confiée.

Depuis le 1^{er} avril 1995, c'est le gestionnaire de la pépinière (Rive Boutique de Gestion) qui verse une redevance à la Ville, à charge pour lui de gérer la location des ateliers et bureaux mais il ne perçoit plus de subvention, seulement une aide pour chaque créateur nouvellement installé.

Rue Berlioz - Pépinière d'entreprises

Les recettes passent de 36 KF en 1994 à 8 KF en 1995 en raison de la cessation d'activités de la pépinière.

Les dépenses sont passées de 43 KF à 28 KF.

Bâtiments rue Einstein (occupés anciennement par la Société Clean Way)

En 1994, des titres d'un montant de 226 KF avaient été émis pour l'occupation relative à la période du 1/12/1993 au 22/04/1994.

La Société Clean Way est en liquidation judiciaire (jugement du 22/04/1994), les titres de recettes susvisés ont donc été admis en non-valeurs en 1995.

Bâtiments industriels à option TVA

Les recettes de ce sous-chapitre passent de 2 930 KF en 1994 à 1 871 KF en 1995, soit - 36 %.

A ce sous-chapitre figurent les loyers des Sociétés BOURGEOIS, SM2E et de la pépinière IEN.

Il est à noter que la baisse des recettes est due à la vente des locaux occupés par les Sociétés GONCKEL et AUGÉ DECOUPAGE.

Voirie et parkings

La baisse des recettes pour le secteur du stationnement payant (6 697 KF en 1994 ; 5 854 KF en 1995) est due à diverses circonstances propres à l'année 1995 (élections) et à quelques problèmes techniques sur les appareils. En ce qui concerne le secteur du stationnement payant, les charges de gestion payées à Via-Stationnement diminuent de 214 KF mais pour connaître la régression exacte de cette dépense, il convient de prendre en considération les reversements à l'arrêté des comptes 1994 et 1995 des trop-perçus sur les avances trimestrielles, à savoir :

Avances trimestrielles versées en 1994	2 543 KF
Charges d'exploitation 1994	- 2 226 KF
Solde créditeur	<u>317 KF</u>

Avances trimestrielles versées en 1995	2 329 KF
Charges d'exploitation 1995	- 2 046 KF
Solde créditeur	283 KF

Nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation du stationnement payé à Via-Stationnement passe de 2 226 KF à 2 046 KF, soit une diminution de 8 %.

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	96 058 743	97 396 703	89 878 271	94 287 615 + 4,9 %	955 624
Recettes	122 524 483	137 468 691	121 738 762	146 401 091 + 20,3 %	439 201

Ordures ménagères et déchets urbains

L'accroissement des dépenses, 30,2 %, est dû principalement :

- à l'augmentation des frais d'exploitation de l'usine d'incinération liés au traitement complémentaire des poussières récupérées dans les électrofiltres et parce que le montant des dépenses correspond à un peu plus de 12 mois de fonctionnement (11 168 KF en 1994 ; 14 326 KF en 1995),

- au coût d'une campagne d'analyse menée sur les mâchefers, résidus solides de la combustion des déchets, en application de la réglementation actuelle, qui s'est élevé à 131 KF,

- à la prise en charge du règlement de la cotisation de la Ville à l'ASCOMADE (155 KF), autrefois imputée au sous-chapitre 252 : déchetterie qu'on ne retrouve plus en 1995 car la gestion de cette activité est désormais dévolue au District du Grand Besançon.

Les recettes progressent de 19,3 % :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 12,6 % et passe de 30 301 KF en 1994 à 34 126 KF en 1995,

- les recettes provenant de la «vente de chaleur» augmentent de 21,1 % (6 207 KF en 1994 ; 7 517 KF en 1995) mais correspondent en réalité à 14 mois d'encaissement,

- l'usine étant saturée et afin de donner une priorité au traitement des ordures ménagères, la Ville a mis en place une politique tarifaire dissuasive pour limiter les tonnages des déchets des entreprises : le tarif a donc augmenté de 90 % (200 F/t en 1994 - 380 F/t en 1995), ce qui a eu pour conséquence une baisse effective du tonnage déposé (- 3 350 t) ; mais le bilan global reste positif compte tenu du tarif appliqué (2 688 KF en 1994 ; 3 286 KF en 1995),

- les tarifs de la «redevance spéciale» recouvrée par la Ville auprès des artisans, commerçants et petites entreprises ont été augmentés sensiblement, en cohérence avec la taxe précédente ; cette hausse, ainsi qu'une légère augmentation de la base des assujettis, explique l'évolution constatée (3 557 KF en 1994 ; 4 341 KF en 1995),

- suite à la pratique pour 1995 d'un double tarif pour l'incinération des ordures ménagères des communes voisines, selon leur appartenance ou non au District du Grand Besançon d'une part et aux apports à l'usine d'incinération plus importants d'autre part (8 300 tonnes en 1994 ; 11 100 tonnes en 1995, suite à la suppression progressive de l'enfouissement des ordures ménagères sur le site de la décharge contrôlée de Corcelles-Ferrières), les recettes ont fortement progressé (1 314 KF en 1994 ; 3 581 KF en 1995). Elles doivent toutefois être diminuées d'un montant de 803 KF correspondant à l'encaissement des recettes du deuxième semestre 1994,

- la hausse, 8,5 %, des recettes liées à la location de conteneurs à ordures ménagères découle de l'évolution des tarifs et des bases de facturation (4 498 KF en 1994 ; 4 880 KF en 1995).

Collectes sélectives

La baisse des dépenses, 81,5 %, soit 273 KF en 1994 et 50 KF en 1995, est liée au fait que le traitement des CFC (chloro-fluoro-carbones) et déchets toxiques a été repris au 1^{er} janvier 1995 par le District du Grand Besançon au titre de sa compétence «déchetterie».

Les recettes provenant de la vente des matières premières passent de 205 KF en 1994 à 332 KF en 1995 ; elles suivent l'évolution des cours de rachat des produits de récupération.

Centre de dépôts

La dépense que constitue la location de bulldozers pour le centre des Andiers afin de niveler les matériaux déposés par les entreprises augmente (52 KF en 1994 ; 106 KF en 1995) car les volumes admis en 1995 sont nettement supérieurs à ceux de 1994. Cette hausse des dépôts de matériaux se répercute sur l'encaissement des recettes qui passent de 172 KF en 1994 à 510 KF en 1995 ; à noter que dans cette dernière somme figure également l'encaissement se rapportant au deuxième semestre 1994.

Transports publics

Les frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement scolaire diminuent de 5,7 % (3 390 KF en 1994 ; 3 197 KF en 1995) ; ceux-ci sont compensés partiellement par la DGD transports (1 389 KF) et par une subvention du Département (747 KF). La participation 1994 du Département, soit 735 KF, a été également encaissée en 1995. Pour les élèves habitant entre 3 à 5 km de leur établissement, le Département a versé en 1995, 861 KF (423 KF au titre de 1994 ; 438 KF au titre de 1995).

Les participations versées à la CTB pour le transport des personnes handicapées, des écoliers et des usagers «heures creuses» restent stables et s'élèvent respectivement à 967 KF, 1 665 KF et 1 495 KF.

Emploi du versement-transport

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement-transport s'est élevée à 59 819 KF contre 57 531 KF en 1994, soit + 4 %.

Outre les opérations d'investissement en matière de matériel de transport, le versement-transport permet de :

- participer aux charges du Service des Transports Urbains pour un montant de 44 069 KF en 1995 contre 42 389 KF en 1994,

- rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus, soit 4 183 KF en 1995 contre 4 168 KF en 1994,

- reverser 452 KF à diverses administrations et entreprises logeant ou transportant leur personnel.

La Ville a également participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 12 801 KF en 1995 contre 12 839 KF en 1994 ; les résultats de l'exercice 1994 faisant apparaître un trop-versé, la CTB a reversé à la Ville une somme de 2 459 KF.

Parkings

1) Parking Allende

La subvention d'équilibre versée à la Société Via-Stationnement pour assurer la gestion de ce parking passe de 487 KF en 1994 à 496 KF en 1995.

Les recettes constituées par les participations des commerçants et des administrations aux frais de gestion du parking Allende s'élèvent à 184 KF en 1995 (285 KF en 1994). Une somme de 37 KF est reversée à la Ville par la Société Via- Stationnement et correspond au trop-versé sur les avances provisionnelles consenties en 1994.

2) Parking des Remparts Dérasés

La redevance perçue pour ce parking se chiffre à 152 KF contre 151 KF en 1995.

3) Parking de la Mairie

Les loyers versés à Flobail passent de 4 499 KF en 1994 à 5 148 KF en 1995. Ceux-ci font l'objet de deux contrats de crédit-bail ; l'un concerne les travaux d'aménagement, le second est relatif aux travaux d'économie d'énergie. Ils sont indexés sur Pibor 3 mois qui est un index très volatile ; en 1995, il était beaucoup plus élevé que l'année précédente, ce qui explique cette augmentation de 14,4 %. Pour limiter ces évolutions, la Ville a eu recours pour 1996 aux produits de couverture de risque de taux.

La rémunération du gestionnaire passe de 1 660 KF en 1994 à 2 316 KF en 1995, les frais de personnel étant plus élevés du fait de l'extension de l'amplitude d'ouverture du parking et des travaux de peinture des sols ayant été réalisés. Les recettes sont en nette augmentation (17,2 %) et passent de 2 603 KF en 1994 à 3 050 KF en 1995 suite à la hausse de la fréquentation du parking par la clientèle horaire.

Abattoirs

Les tonnages d'animaux abattus restent stables : 12 408 tonnes en 1995 contre 12 530 tonnes en 1994.

Les dépenses baissent d'une manière significative, 36,1 % (516 KF en 1994 ; 330 KF en 1995) car à compter de 1995, l'entretien des espaces verts de l'abattoir est assuré par l'entreprise elle-même (- 110 KF).

Les recettes correspondent à l'encaissement :

- de la subvention d'allégement pour 1993 et 1994, soit respectivement 716 KF et 376 KF,
- de la taxe locale d'usage fixée à 114 F/ tonne en 1995 contre 125 F/tonne en 1994,
- de la taxe nationale d'usage.

Ces trois recettes sont liées au tonnage abattu.

- du loyer facturé à SICA-GAB ; il est égal au montant des dépenses non couvertes par les trois recettes précédentes. Pour 1995, la Ville a encaissé 323 KF de loyer contre 304 KF en 1994. Il est à remarquer que le loyer 1995 sera réajusté en fonction des recettes définitives, notamment lors de l'encaissement de la subvention d'allègement 1995.

Camping

Une baisse de fréquentation a été constatée en 1995 (7 240 nuitées emplacements contre 8 927 l'année précédente) ; les recettes chutent donc de 16,1 % (470 KF en 1994 ; 395 KF en 1995).

Pour renforcer la fréquentation de cet équipement en 1996, l'exploitation de celui-ci sera confiée à des professionnels dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage.

Chauffage de la ZUP de Planoise

Une turbine à combustion fonctionnant en cogénération a été installée en 1994 à la chaufferie de Planoise. Elle permet la production simultanée d'électricité et de chaleur ; les premières recettes provenant de la vente de ces énergies ont été encaissées en 1995 pour un montant de 5 169 KF.

L'annuité du prêt qui a été contracté pour la cogénération, s'élève à 4 624 KF pendant 7 ans.

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	2 706 794	8 214 480	2 473 483	4 958 961 + 100,5 %	
Recettes	250 902 730	276 667 802	252 379 647	277 180 464 + 9,8 %	

Dépenses

Celles-ci augmentent de 100 % et se ventilent de la manière suivante :

- le montant des titres annulés passe de 810 KF en 1994 à 1 026 KF en 1995, augmentation due au reversement d'un trop perçu de la subvention versée par le Conseil Général pour le transport des élèves domiciliés entre 3 et 5 km, suite à un nouveau mode de comptabilisation des élèves à compter de 1993 (subvention encaissée au titre de 1993 : 730 537 F alors qu'elle aurait dû être de 423 500 F).

- les admissions en non-valeurs passent de 664 KF en 1994 à 2 933 KF en 1995 dont 889 331 F loyers Clean Way et 1 661 730 F non recouvrement de l'indemnité de résiliation prévue au contrat,

- la provision constituée pour pallier les risques financiers inhérents aux garanties d'emprunts accordées par la collectivité, notamment aux associations, a été maintenue à 1 000 KF comme les années précédentes.

Recettes

Elles progressent de 9,8 %.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Le régime de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes a été profondément modifié par la loi du 31 décembre 1993.

La nouvelle DGF se compose désormais de la dotation forfaitaire et de la dotation d'aménagement.

** La dotation forfaitaire*

Son calcul ne tient plus compte des variations physiques ou financières de la collectivité à l'exception du critère d'expansion démographique.

En 1994, la dotation forfaitaire perçue par chaque commune était égale au montant reçu en 1993 au titre des concours qu'elle englobait (dotation de base, péréquation, compensation -dotation ville-centre- garantie d'évolution minimale).

A partir de 1995, la dotation forfaitaire progressait de la moitié du taux d'évolution de l'ensemble des ressources affectées à la DGF, soit 0,85 %.

C'est ainsi que la Ville de Besançon a reçu 189 638 KF au titre de 1994 et 191 250 KF au titre de 1995.

** La dotation d'aménagement correspond à :*

- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- la Dotation d'Aménagement Rural.

La Ville de Besançon perçoit la DSU qui est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Un indice synthétique est institué permettant le classement de l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges (prise en compte du niveau de la commune du potentiel fiscal, des logements sociaux, des bénéficiaires de prestation logements, du revenu moyen des habitants par rapport à la moyenne nationale des communes de 10 000 habitants et plus).

Pour 1995, la DSU s'élève à 7 550 KF alors qu'en 1994 elle était d'un montant de 6 748 KF.

La Dotation Spéciale Instituteurs est une compensation pour les logements communaux mis gratuitement à la disposition des instituteurs. La dotation perçue en 1995 (648 KF) correspond à l'année 1994. En 1994, la Ville de Besançon avait reçu 630 KF pour l'année 1993. Cette augmentation est liée au nombre des ayants-droit logés (49 en 1993, 50 en 1994).

La DGD (Dotation Globale de Décentralisation)

DGD Urbanisme

Elle s'élève à 181 KF en 1995 contre 250 KF en 1994.

Elle correspond à :

- la compensation des accroissements de charges résultant de la souscription de contrats destinés à garantir les communes et leurs groupements contre les risques contentieux liés à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol à hauteur de 69 KF contre 60 KF en 1994,

- une participation aux frais inhérents aux révisions des POS et à diverses études d'urbanisme, 104 KF contre 146 KF en 1994.

DGD Bibliothèques

En 1995, cette recette (538 KF) correspond à 4 trimestres d'encaissement, soit le 4^{ème} trimestre 1994 et les 3 premiers trimestres 1995. Un complément de 24 977 F reste dû et sera encaissé en 1996.

En 1994, la DGD Bibliothèques correspondait à 7 trimestres d'encaissement (958 KF), soit 552 KF pour l'année précédente. Notre dotation passe donc à période équivalente de 552 KF en 1994 à 564 KF, + 2,2 %.

DGD Hygiène

Elle passe de 5 267 KF en 1994 à 5 356 KF en 1995, soit + 1,7 %.

DGD Transports Scolaires

Elle se monte à 1 389 KF contre 1 366 KF l'an dernier, soit + 1,7 %.

Chapitre 971 - Impôts obligatoires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	908 631	786 800	881 231	758 395 - 13,9 %	
Recettes	7 792 751	7 624 120	8 008 339	8 702 596 + 8,7 %	

La baisse des dépenses s'explique par une diminution de la recette perçue au titre de l'impôt sur les spectacles qui est reversée au Centre Communal d'Action Sociale (879 KF en 1994, 746 KF en 1995).

La hausse des recettes est due à l'augmentation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (7 461 KF contre 6 674 KF en 1994).

Chapitre 977 - Service fiscal - Impôts complémentaires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1995
	1994	1995	1994	1995	
Dépenses	2 500	2 538	0	0	
Recettes	441 977 000	456 390 000	450 145 388	461 477 988 + 2,5 %	

Les recettes de ce chapitre augmentent de 2,5 %. Celles versées par l'Etat sont les suivantes :

- Dotation de compensation des dégrèvements de taxe d'habitation : 13 776 KF en 1994, 14 111 KF en 1995, soit + 2,4 %

- Dotation de compensation des dégrèvements de foncier bâti : 1 100 KF en 1994, 1 232 KF en 1995, soit + 12 %

- Fonds National de Péréquation.

La loi d'orientation pour l'aménagement du territoire du 4 février 1995 a institué un nouveau Fonds National de Péréquation (FNP) créé à partir du Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNTP).

Pour 1995, Besançon n'est pas éligible au FNTP qui est maintenant destiné à compenser les pertes de bases de taxe professionnelle résultant de la disparition d'entreprises.

Par contre, Besançon est éligible à la part principale du FNP car elle satisfait aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel fiscal par habitant inférieur de 5 % à la moyenne de la strate démographique correspondante,

- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate démographique correspondante.

Besançon a reçu 2 807 KF en 1994 au titre du FNTP et 2 686 KF en 1995 pour le FNP, soit - 4,3 %.

- Fonds National de Compensation de la Taxe Professionnelle : 32 550 KF en 1994, 33 001 KF en 1995, soit + 1,4 %.

La dotation de compensation de taxe professionnelle est destinée à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite aux allègements décidés par l'Etat pour :

. la réduction de la fraction imposable des salaires

. la réduction pour embauche et investissement

. l'abattement général de 16 % des bases de taxe professionnelle.

L'article 54 de la loi de finances pour 1994 a modifié les règles d'attribution de la dotation de compensation correspondant à l'abattement de 16 % des bases. Jusqu'en 1993, elle était indexée sur l'indice de variation des recettes fiscales de l'Etat. Mais à partir de 1994, cette compensation a fait l'objet d'une réfaction de 15 % de son montant pérennisé en 1995.

- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle au titre des communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges passe de 22 KF à 34 KF.

- L'encaissement de la taxe sur les jeux continue de progresser et passe de 6 703 KF en 1994 à 7 468 KF en 1995 (+ 11,4 %).

- L'encaissement de la taxe sur les jeux continue de progresser et passe de 6 703 KF en 1994 à 7 468 KF en 1995 (+ 11,4 %).

- Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage diminue de 2 % (9 402 KF en 1994, 9 218 KF en 1995) ; celui concernant la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension reste stable (1 670 KF en 1994, 1 684 KF en 1995).

- Le montant de la taxe sur les emplacements publicitaires stagne (728 KF en 1994, 721 KF en 1995).

- L'encaissement du produit des contributions directes se chiffre à 387 857 KF au titre du rôle général et à 2 473 KF pour le rôle complémentaire, ce qui donne un encaissement global de 390 330 KF en 1995 contre 378 433 KF en 1994, soit + 3,1 %.

II - BUDGETS ANNEXES

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leur montant HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport se montent à 1 944 KF contre 1 785 KF en 1994 (+ 8,9 %).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 9 646 KF contre 6 993 KF en 1994 et ont porté essentiellement sur :

- le programme de gestion centralisée des installations	284 KF
- la poursuite de la mise en place de la cartographie	250 KF
- le parc Scientifique - ENSMM	226 KF
- la sécurisation du barrage de Chenecey sur la Loue	149 KF
- et la poursuite des tranches annuelles	8 731 KF

dont les principales réalisations concernent :

* le chemin de Vieilley	1 534 KF
* l'avenue Villarceau	1 658 KF
* le chemin du Fort de Bregille	639 KF
* la rue Lanchy	505 KF
* la rue Francis Clerc	302 KF
* le chemin des Torcols	282 KF
* la station de Chenecey	259 KF

Le montant de l'annuité régresse sensiblement et passe de 7 343 KF à 6 634 KF (- 710 KF).

En excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus, les écritures de réaménagement de dette ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses de fonctionnement progressent de 1 822 KF (+ 5,6 %) et passent de 32 696 KF à 34 518 KF.

Le montant de la contribution aux charges du budget principal s'établit à 4 720 KF.

Abstraction faite de l'opération de valorisation des travaux exécutés en régie, les recettes augmentent (10,3 %) et passent de 53 127 KF à 58 625 KF.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (38 583 KF) s'accroît de 8,7 % pour un prix fixé à 4,82 F HT le m³.

Les résultats de clôture 1995 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 1995	- 1 457 KF
* excédent antérieur reporté	+ 1 383 KF
* résultat des restes à réaliser	- 3 225 KF
	<u>- 3 299 KF</u>

Le programme d'investissements de 1995 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 3 299 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1995. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat non affecté de l'exercice 1994	3 424 KF
* résultat de l'exercice 1995	8 750 KF
* résultat de clôture 1995	12 173 KF
* par délibération du 11/12/1995, affectation d'une partie de l'excédent 1994 disponible à la couverture d'équipements inscrits au Budget Primitif 1996	- 1 500 KF
* excédent de clôture 1995 disponible	<u>10 673 KF</u>

Budget Assainissement

Les dépenses d'acquisition de terrains, de matériel, mobilier et véhicules sont restées stables à 647 KF.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 10 458 KF.

Les travaux ont porté principalement sur :

* les tranches annuelles (4 610 KF) dont :

- chemin du Fort de Bregille	1 221 KF
- chemin des Torcols	702 KF
- chemin de l'Espérance	261 KF
- DSU Brulard	254 KF
- rues des Oiseaux et du Papillon	243 KF

- rue Emile Picard	236 KF
- travaux confiés à l'entreprise	939 KF
* des programmes existants :	
- travaux divers à la station (télécommande)	218 KF
- grosses réparations à la station	1 820 KF
- programme de cartographie	250 KF
- grosses réparations aux égouts	2 205 KF
- Parc Scientifique - ENSMM	421 KF
- Domaine Château Galland - Aménagements primaires	403 KF
- Port Douvot - cogénération	481 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 4 620 KF et par le versement de diverses participations, 3 535 KF.

Le montant de l'annuité s'établit à 15 606 KF.

Si l'on exclut l'opération d'ordre relative aux intérêts courus (2 578 KF), les dépenses de fonctionnement progressent de 2,7 % et se montent à 34 781 KF.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 43 744 KF contre 36 659 KF.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une hausse de 19,5 % et se monte à 34 094 KF pour un prix fixé à 4,8294 F HT le m³.

Les résultats de clôture 1995 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 1995	1 571 KF
* excédent antérieur reporté	1 827 KF
* résultat des restes à réaliser 1995	- 7 012 KF

	- 3 614 KF

Le programme d'investissements de 1995 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 3 614 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1995. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat non affecté de l'exercice 1994	3 469 KF
* résultat de l'exercice 1995	10 457 KF
* résultat de clôture 1995	13 926 KF

* par délibération du 11/12/1995, affectation d'une partie de l'excédent 1994 disponible à la couverture d'équipements inscrits au BP 1996	- 2 000 KF

* excédent de clôture 1995 disponible	11 926 KF

Forêts communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 566 KF si l'on exclut l'opération d'ordre visant à valoriser les travaux effectués par la régie municipale (800 KF).

Ces investissements sont financés principalement par l'encaissement de subventions et participations à hauteur de 207 KF, par un prélèvement de 79 KF sur les recettes de fonctionnement et par la réalisation d'emprunts pour un montant de 134 KF.

Les dépenses de fonctionnement (hors prélèvement) s'élèvent à 3 917 KF contre 3 667 KF en 1994.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, sont en forte hausse à 2 650 KF contre 2 155 KF en 1994 (+ 23 %). Cette variation faisant suite à une augmentation de 45,1 % l'an passé, ne suffit pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite la participation du budget principal à hauteur de 463 KF (1 688 KF en 1994).

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

* les services :

- . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
- . de repas à domicile
- . de téléalarme
- . sociaux

* les interventions :

- . du médecin traitant
- . des infirmières libérales
- . des kinésithérapeutes
- . des pédicures
- . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation progressent de 6,6 % (1 721 KF au lieu de 1 614 KF) et les recettes du forfait de soins de 4,3 % (1 666 KF pour 1 597 KF en 1994).

Les dépenses d'exploitation 1995 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 1993 (n-2), soit 80 KF conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 25 septembre 1995.

Les résultats de clôture 1995 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* excédent cumulé à la clôture de l'exercice	80,5 KF
--	---------

Section d'exploitation

* excédent de l'exercice 1994 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1996	0,2 KF
--	--------

* excédent de l'exercice 1995 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1997	29,3 KF
--	---------

Excédent global	----- 110,0 KF
-----------------	-------------------

III - BALANCES

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget principal

. dépenses d'investissement	93 270 828,00 F
. recettes d'investissement	103 262 605,00 F
. dépenses de fonctionnement	2 032 454,70 F
. recettes de fonctionnement	929 804,70 F

b) Budgets annexes

. dépenses d'investissement	18 622 922 F
. recettes d'investissement	8 385 768 F
	(dont prélèvement : 736 669 F)

. dépenses de fonctionnement	736 669 F (dont prélèvement : 736 669 F)
. recettes de fonctionnement	736 669 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires,
- . les mouvements réels,
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels en francs) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 143 550 363,69	196 909 745,21	53 359 381,52
Budget Eaux	- 74 134,64	12 173 270,65	12 099 136,01
Budget Assainissement	3 397 469,20	13 926 204,92	17 323 674,12
Budget SSADPA	80 493,71	29 514,90	110 008,61
Budget Forêts Communales	- 78 909,11	78 909,11	0,00
Totaux	- 140 225 444,53	223 117 644,79	82 892 200,26

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1994 et 1995 excluent les opérations budgétaires liées à la mise en place du District du Grand Besançon en 1994 ainsi que les mouvements financiers induits par la gestion active de la dette, à l'exception de la part autofinancée qui s'élève à 275 286,19 F en 1994 et à 14 624 860,30 F en 1995.

	1994	1995	Différence	%
Dépenses investissement	373 663 555,68	315 797 737,66	- 57 865 818,02	- 15,5
Dépenses fonctionnement	882 502 797,60	913 240 935,02	+ 30 738 137,42	+ 3,5
Sous-total dépenses	1 256 166 353,28	1 229 038 672,68	- 27 127 680,60	- 2,2
Gestion active de dette - part autofinancée en fonct.	275 286,19	14 624 860,30	+ 14 349 574,11	
Total dépenses	1 256 441 639,47	1 243 663 532,98	- 12 778 106,49	- 1,0
Recettes investissement	270 864 087,47	175 572 292,45	- 95 291 795,02	- 35,2
Recettes fonctionnement	1 073 891 707,91	1 150 983 440,11	+ 77 091 732,20	+ 7,2
Total recettes	1 344 755 795,38	1 326 555 732,56	- 18 200 062,82	- 1,4

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1992 à 14 jours,
- 1993 à 11 jours,

- 1994 à 14 jours,
- 1995 à 26 jours.
- pour 1996, l'estimation est faite à 25 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 31 956 opérations comptables en dépenses et 10 719 en recettes. Ce sont environ 29 000 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

M. MILLE : Merci, Monsieur le Maire pour cette présentation très pédagogique du compte administratif. Quels sont les collègues qui souhaitent poser des questions sur ce compte ?

M. PINARD : C'est un petit peu gênant de faire un débat contradictoire à soi tout seul, mais enfin (rires).

Je voudrais intervenir sur deux points, l'un qui concerne le contingent d'aide sociale et l'autre qui concerne la dotation globale d'équipement. Il nous arrive de passer beaucoup de temps pour des sommes extrêmement modestes alors que de très grosses dépenses obligatoires dont on n'a pas le droit de discuter le montant, n'attirent pratiquement pas de réactions.

C'est le cas du fameux contingent d'aide sociale qui est notre contribution au budget social du Département et que nous devons verser obligatoirement quand il nous est notifié, sous peine de mandatement d'office. Or, si vous regardez le rapport, vous vous apercevez que son montant est de 23 142 000 F, c'est-à-dire près de 200 F par habitant et + 9,9 % disons + 10 % par rapport à 1994. Je suis à peu près certain qu'il n'y a pas un Bisontin sur 100 qui connaît la réalité. Or en 10 ans, ce contingent a été multiplié par 2,5 et la part de la Ville de Besançon par rapport à l'ensemble des communes, puisque chacune des 500 et quelque communes du Département contribue, est passée, ce qui est significatif, d'un quart des contributions globales des communes du Doubs à près d'un tiers. On doit s'interroger sur le pourquoi de cette aggravation, car de toutes les grandes villes, et cela aussi je crois que c'est méconnu, nous sommes celle où le mode de calcul adopté par le Conseil Général dans le cadre de la loi, puisqu'il y a une certaine fourchette qui est possible, laisse la plus grande part au nombre des cas sociaux ayant leur domicile de secours dans la commune. C'est l'un des critères retenus pour fixer ce contingent. Il est vrai que toutes les grandes villes d'une manière générale sont particulièrement touchées puisque c'est là où se concentrent singulièrement en période de crise les cas sociaux. Et c'est tellement vrai que M. GAUDIN avant d'être ministre, mais alors qu'il était déjà maire de Marseille, a écrit à M. JUPPE pour lui dire, je cite «la situation devient totalement inacceptable et une refonte des textes s'avère indispensable afin de créer un système de péréquation qui joue réellement, le Département étant un échelon de solidarité. Ce sont les communes qui comptent le plus de situations difficiles et dont les ressources évoluent le plus faiblement qui connaissent les plus fortes progressions du contingent d'aide sociale. Or, vous savez que M. GAUDIN a été invité, lors d'un débat à l'Assemblée Nationale autour duquel on a fait toute une «mousse» médiatique, à venir à Besançon. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de nouvelles. Pourtant nous aurions plaisir mais aussi intérêt à discuter avec lui de cet important dossier. Car contribuer au titre de ce contingent pour une telle somme sans négocier le contenu de la politique, c'est quand même gênant. Il n'y a qu'à Paris où ils se débrouillent bien, ils sont à la fois ville et Conseil Général et c'est pour cela que ça se passe comme ça. Je ne fais pas une fixation sur Paris mais enfin il faut voir les choses comme elles sont. Vous connaissez beaucoup de domaines où comme cela vous recevez la somme sans avoir à négocier ? Je crois savoir que pour cette année, on nous a déjà avertis que par rapport à ce que nous avons inscrit au budget, il fallait compter un million de plus, c'est bien cela Monsieur le Premier Adjoint ? Or nous avons déjà prévu plus au BP 1996 qu'en 1995.

On nous a dit que M. GAUDIN allait venir mais c'est toujours la même chose avec la droite, c'est l'effet d'annonce, cela fait six mois que cela a été annoncé, depuis rien. Le Ministre est peut-être très occupé ? Détrompez-vous, il va venir en Franche-Comté le 11 juillet mais à Vesoul. Je l'ai lu dans un article de l'Est Républicain -je lis l'édition de la Haute-Saône car c'est le rural profond, on y apprend beaucoup de choses sur les réalités comtoises-. Donc Besançon est snobée. Dommage que M. JACQUEMIN ne soit pas là car je lui aurais dit que c'était un camouflet parce que nous avons à discuter avec M. GAUDIN. Il est quand même Ministre de la Ville, nous sommes la ville capitale de la Région, nous avons un problème très précis et nous aimerions en discuter en dehors de tout effet d'annonce.

Il y a un deuxième sujet que je voudrais aborder qui est celui de la dotation globale d'équipement. Les dossiers qui nous ont été donnés sont fort épais, le Maire l'a dit tout à l'heure, fort bien faits mais on aurait peut-être pu attirer l'attention sur la dotation globale d'équipement qui figure pour la dernière fois au compte administratif puisqu'elle est supprimée par la loi de finances. Or je rappelle que la dotation globale d'équipement, c'est quand même ce qui remplaçait les subventions spécifiques dont on disait sans raison qu'elles étaient données au coup par coup, qu'il convenait par conséquent de les globaliser. Maintenant il sera facile de les globaliser puisque cela va être zéro. Je trouve qu'il faut quand même être un petit peu «gonflé», pardonnez-moi l'expression, pour, par exemple, voir un délégué départemental du RPR nous demander un Zénith au moment où on nous supprime toutes ces subventions. Je précise aussi que ce qui a été effectivement perçu n'est pas le chiffre du compte administratif parce que c'est versé une première fois pour les trois premiers trimestres, puis le solde après coup. Or le compte administratif lui, enregistre ce qui a été versé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il s'agit de 3 664 000 F, une somme que nous ne verrons plus pour nous aider à investir et je comprends que le BTP se plaigne. Et je tiens à rappeler parce qu'il y a quand même des traitements qui sont injustes, ce qui se passe. Dans la chronique Doubs Express de l'Est Républicain du 10 mai, cela s'intitule : «des exclus et le texte passé inaperçu : un amendement à la loi de finances avait eu pour effet de priver 60 communes du Doubs de la dotation globale d'équipement versée par l'Etat ; une loi modificative a réduit leur nombre à 9». C'est toujours comme cela dans un premier temps, on assomme mais c'est calculé puis dans un deuxième temps on enlève un petit peu, cédant aux sollicitations des parlementaires mais au bout de l'opération, on est quand même privé. «Besançon, Montbéliard, villes de plus de 20 000 habitants ne peuvent prétendre à la DGE ainsi que Bart, Exincourt, Mandeure, Ornans, Pont-de-Roide, Sochaux et Voujaucourt mais pour ces 7 dernières en raison de leur potentiel fiscal». Je me suis fait communiquer par la Préfecture les chiffres de ces suppressions. Ce qui est quand même gravissime, c'est le fait que pour les villes de plus de 20 000 habitants qui sont celles où se concentrent beaucoup de difficultés, il y a une suppression sans aucune considération relative à leur potentiel fiscal. Les autres, cela peut se discuter mais enfin il y a au moins un critère : celles qui dépassent un certain potentiel fiscal voient leur DGE supprimée, celles qui sont en-dessous la voient conservée et d'après la loi de finances, on supprime en 1996 partout où le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 3 358 F. Mais pour les grandes villes dont Besançon, on supprime indépendamment de tout critère de potentiel fiscal. Or, Besançon est à 2 971. J'avais posé à M. le Député la question de savoir le pourquoi de cette discrimination car il y a bien discrimination au détriment des villes. Je la poserai jusqu'à ce que nous ayons une réponse car j'estime que s'agissant de sommes aussi importantes touchant l'équipement à un moment où le bâtiment se plaint non sans raison du fait que ses carnets de commandes ne sont pas trop bien gonflés, j'estime que nous avons le droit de savoir pourquoi dans un cas on tient compte du potentiel fiscal et que dans un autre, on en tient rigoureusement aucun compte. Voilà les deux remarques que je voulais faire à propos d'une part de ce fameux contingent d'aide sociale et d'autre part de cette dotation globale d'équipement. Saluons-là puisqu'elle disparaît.

M. BONNET : Je ne vois pas pourquoi Michel JACQUEMIN est mis en cause alors qu'il n'est pas là pour répondre au sujet de non venue de Jean-Claude GAUDIN. Je ne crois pas me souvenir que c'est lui qui l'ait invité à l'Assemblée Nationale.

M. PINARD : C'est donc son frère.

M. BONNET : Je voudrais quand même rappeler que Jean-Claude GAUDIN n'est pas venu mais qu'on a reçu le Président de la République. C'est peut-être pour cela que Jean-Claude GAUDIN n'est pas venu. Personnellement pour des raisons strictement politiques, j'aurais plaisir à le voir venir, mais le Président de la République, c'est quand même a priori plus important pour une ville qu'un ministre quel qu'il soit. D'autre part, je crois me souvenir également que quand il y a eu cet événement médiatique annoncé, on s'est inquiété de part et d'autre, en particulier M. le Maire, d'une venue trop médiatisée de Jean-Claude GAUDIN dans des quartiers qui n'avaient pas à y gagner. Pour l'instant, il n'est pas venu, il aura sans doute l'occasion de le faire mais on ne peut pas à un moment donné refuser sa venue dans la précipitation qu'on estimait à ce moment-là excessive et maintenant regretter qu'il ne soit pas venu en rappelant là encore que le Président de la République entre temps, lui, est venu. Jean-Claude GAUDIN est Maire de Marseille. Il a une expérience qui lui permet de dire des choses et de relativiser certaines positions du Gouvernement mais, en étant très polémique, je rappellerai qu'il n'est maire que depuis quelques mois alors qu'il aurait pu l'être en 1983 si le Gouvernement socialiste n'avait pas fait en sorte qu'avec plus de voix que son adversaire, il n'ait pas été élu. C'est le passé ça, mais le FN vote pour vous maintenant !

M. MILLE : Selon l'article 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais demander à Monsieur le Maire de se retirer afin qu'on puisse procéder au vote de ce compte administratif.

Je mets aux voix.

Le résultat est le suivant : 42 voix pour et 8 abstentions.

Je vous prie de demander à M. le Maire de bien vouloir rentrer et regagner sa place.

M. RUEFF : Je veux simplement dire que je suis très content que ce vote ait eu lieu comme il a eu lieu mais je ne comprends pas très bien qu'il n'y ait eu aucune intervention pour expliquer pourquoi on est contre ou pourquoi on s'abstient. J'en déduis qu'il y a un certain nombre de Conseillers qui s'abstiennent sans vraiment expliquer pourquoi ils le font. C'est un constat, c'est tout.

M. MILLE : Monsieur le Maire, je vous rends compte qu'après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 8 abstentions, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1995.

Je vous félicite pour ce résultat.

M. LE MAIRE : Je remercie Jean MILLE de la courte présidence qu'il a assumée et le Conseil Municipal, majorité, opposition, divers, du résultat de ce vote.

Visa préfectoral du 5 juillet 1996